

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 974-219740222-20240224-04_20240224-DE



DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DU TAMPON



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Table des matières

PREAMBULE	1
I. LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	1
II. LE CONTEXTE GENERAL	2
PARTIE 1 : UN PROJET DE MANDATURE VOLONTARISTE DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER et HUMAIN CONTRAINT	5
I. UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER CONTRAINT	5
II. LE CADRE ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE DU TAMPON	11
III. LES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ	20
PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS SECTORIELLES	27
I. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PLAINE DES CAFRES	27
II. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE.....	34
III. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	38
IV. L'ENVIRONNEMENT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE, LA QUALITE DE VIE ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE	41
V. VOIRIE, LOGISTIQUE.....	45
VI. L'ENFANCE/ LA JEUNESSE / L'EDUCATION	46
VII. LA SOLIDARITE/ LA COHESION SOCIALE/INSERTION	56
VIII. LES SPORTS, LA VIE ASSOCIATIVE, LES CENTRES DE LOISIRS, L'ANIMATION, LES SENIORS, LA LECTURE PUBLIQUE, LE DEVELOPPEMENT CULTUREL	70
ANNEXE 1 : LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2020/2026 ET AU-DELA	76

PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 974-219740222-20240224-04_20240224-DE



I. LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue **la première étape du cycle budgétaire annuel** des collectivités locales. Il doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu **accentuer l'information des élus municipaux** en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune parmi leurs membres, dans les départements et les régions.

Le rapport doit comporter entre autres les informations suivantes :

1) Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2) La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des personnels pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientations budgétaires. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, **d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel.**

Enfin, il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le débat d'orientations budgétaires qui interviendra à l'appui de ce présent rapport permettra d'appréhender et de discuter des enjeux financiers et sectoriels de l'année 2024.

II. LE CONTEXTE GENERAL

Les récents événements tendent à nous rappeler le niveau de fragilité de notre territoire, notamment face au changement climatique entraînant l'élévation des températures et/ou des fortes précipitations.

Ces deux phénomènes – nous avons pu le constater - ont des répercussions directes sur les ressources naturelles dont l'altération impacte l'activité humaine tant au niveau économique que social. Le Tampon, en raison de ses activités principalement axées sur l'agriculture, est directement dépendante de l'état des ressources naturelles.

Il est donc impératif que notre territoire dispose d'infrastructures plus résistantes aux effets du changement climatique voire potentiellement plus à même de s'adapter aux aléas climatiques et à leurs conséquences. Toutefois, la mise en œuvre de cette programmation structurante ne pourra se faire que si nous arrivons à conforter nos moyens humains et financiers.

Les **orientations budgétaires 2024** de la Commune du Tampon seront donc la traduction financière volontariste du projet de la mandature et se déclineront autour des 3 axes suivants :

La mise en œuvre d'une programmation structurante

Les orientations pour l'année 2024 doivent viser des objectifs et des engagements de sécurisation de la population, de préservation de la ressource en eau, de transformation vers une société moins carbonée, plus sobre en consommation énergétique et utilisatrice de plus d'énergies renouvelables. Le Tampon peut en être le fer de lance à condition d'avoir une stratégie collective efficace et d'être accompagnée financièrement par tous les acteurs. Ainsi, une coopération entre territoires et acteurs (CASUD, Département, Région) s'avère nécessaire, et surtout avec l'Etat qui doit agir comme facilitateur.

L'atténuation des effets du changement climatique se manifestera donc par la mise en œuvre d'un ensemble de nouveaux programmes structurants à partir de 2024 :

- Renforcement des voies existantes et création de **voiries de secours et de désenclavement** (18 M€) ;
- **Assainissement des eaux pluviales et ouvrages de protection** (2 M€) :
 - Travaux de gestion des eaux pluviales ;
 - Suppression des radiers dangereux et correction des ravines
- **Gestion de l'eau** (28,8 M€) :
 - **Sécurisation** de l'accès à l'eau pour tous (équipement des stations de pompage en groupes électrogènes et connexion intercommunale des réseaux de distribution) ;
 - **Distribution** de l'eau aux administrés (acquisition de citernes fixes et mobiles) ;
 - **Optimisation des équipements annexes aux retenues collinaires** de grande capacité **existantes** pour la sécurisation en eau agricole et le traitement de l'eau (station de potabilisation) en cas de besoin ;
 - Il est également impératif de compléter cette offre d'équipements en implantant de **nouvelles retenues collinaires à des endroits stratégiques**, concourant notamment au développement de la diversification agricole sur le territoire ;
- **Décarbonation** : verdissement de la flotte automobile et études pour la réalisation de stations de transfert d'énergie par pompage.

Grâce au soutien de nos partenaires financiers avec **34,4 M€ de subventions**, **2024 sera aussi l'année des réalisations concrètes et de la poursuite du projet de mandature** :

- La construction du barrage Piton Sahales pour plus de 20 M€,
- La finalisation des études et début des travaux du parc du volcan (6 M€)
- La construction des crèches collectives (4,3 M€)
- La création d'aires de jeux (1,6 M€).

Après une progression estimative de **+21,60 % en 2023** par rapport 2022, les **dépenses d'équipement brut** pourraient progresser de +80 % en 2024 par rapport à 2023 à condition que la totalité des projets susmentionnés soit réalisée. La priorité sera toujours donnée à l'investissement avec une quote-part des investissements toujours aussi significative (48 %) par rapport à nos dépenses totales.

Conforter et renforcer nos ressources humaines

La question de la résilience du territoire pose également celle de la capacité à mobiliser des moyens humains et techniques suffisants et plus adaptés. L'ingénierie à mobiliser est proportionnelle à la complexité des sujets.

La municipalité entend donc renforcer ses effectifs mais aussi conforter sa politique en matière de ressources humaines pour pouvoir faire face aux enjeux de son territoire.

Les récents événements ont effectivement mobilisé de nombreux agents parmi lesquels une grande majorité d'agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) déployés sur tout le territoire, notamment pour la remise en état des voiries et au sein de la direction de l'environnement (nettoyage des divers sites, élagage, déblayage des déchets verts, curage des caniveaux ...).

Au-delà de la réponse à l'urgence sociale et à l'insertion d'un personnel PEC est précieux pour le bon fonctionnement de la collectivité. La Commune demandera pour l'année 2024 la reconduction du quota 2023, soit environ 1100 PEC, et sollicitera un volume supplémentaire d'environ 400 PEC.

Il conviendra également de revoir **l'organisation des services communaux** avec un nouvel organigramme pour fluidifier le fonctionnement de la collectivité.

Préserver les finances communales et limiter la pression fiscale

Côté finances, la réalisation d'un programme ambitieux d'investissement (plus d'un demi-milliard) est rendue possible grâce à la **bonne santé financière** de la Collectivité. Malgré une dégradation attendue en 2024, en raison des nombreuses mesures décidées par le gouvernement, les indicateurs demeurent au vert :

- ⇒ Préservation de **l'épargne brute** (estimée à 24,2 M€ en 2023 et 20 M€ en 2024) et du **taux d'épargne brute** (Estimé à 22,39 % en 2023 et 17 % en 2024) à un niveau satisfaisant et au-dessus des taux admis (fixé à 12 % pour le taux d'épargne)
- ⇒ Amélioration de la **capacité de désendettement** en 2023 (4 ans en 2023 contre 4,96 en 2022) et maintien au-dessous du seuil plafond de 12 années sur la période 2024-2026 (estimation à 6 ans en 2024)

Enfin, la programmation pluriannuelle d'investissement sera mise en œuvre sans que la municipalité n'ait besoin d'actionner le levier de la fiscalité :

- ⇒ **Stabilité fiscale en 2024** : les impôts locaux augmenteront du seul fait de **l'application de coefficient de revalorisation** décidé par l'Etat (+3,9 % en 2024)
- ⇒ Puis baisse de -5% des taux d'imposition des taxes foncières en 2025 (seconde baisse après celle décidée en 2022) expliquant la baisse des ressources de la collectivité à partir de cette année.

Les orientations qui seront donc prises pour l'année 2024 doivent permettre à la commune du Tampon de faire face aux pressions grandissantes émanant des changements climatiques et de répondre également au souhait de sécurité « sous tous ses angles » formulé par les Tamponnais : sécurité en eau, sécurité des voies de communication, sécurité économique et sociale, prévention de la délinquance.

PARTIE 1 : UN PROJET DE MANDATURE VOLONTARISTS'LO **DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET HUMAIN CONTRAINT**

I. UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER CONTRAINT

1. Le contexte économique international et national

L'économie mondiale¹ s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses. En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu enregistrée en Chine.

Les tensions géopolitiques, les conflits et les troubles sociaux, ainsi que les catastrophes naturelles découlant du changement climatique constituent également des risques baissiers.

La croissance économique mondiale devrait se hisser à 3,0 % en 2023 selon l'OCDE, avant de refluer à 2,7 % en 2024. Une part disproportionnée de la croissance mondiale en 2023-24 devrait rester imputable à l'Asie, malgré la reprise plus faible que prévu observée en Chine. Aux États-Unis, l'activité ralentirait en 2024 après deux années de croissance dynamique.

En Europe², la croissance continuerait d'être freinée à mesure que le resserrement de la politique monétaire de la BCE et les conditions défavorables de l'offre de crédit sur fond de hausse rapide des taux directeurs se répercuteront sur l'économie réelle et que les mesures de soutien budgétaire seront progressivement retirées. Bien qu'elle soit douloureuse pour les ménages et les entreprises, la hausse des coûts d'emprunt, qui vise à freiner la demande, constitue un canal classique de transmission des effets de la politique monétaire. Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait ralentir, de 3,4 % en 2022 à 0,7 % en 2023, avant de se redresser pour atteindre 1,0 % en 2024 et 1,5 % en 2025.

L'Allemagne, qui est particulièrement pénalisée par son exposition au commerce mondial et à la baisse des approvisionnements en gaz russe, connaîtrait une légère baisse de son PIB en 2023.

Elle retrouverait une croissance modérée en 2024 grâce au rebond de la consommation. En Espagne, l'activité ralentirait mais la croissance resterait supérieure à la moyenne de la zone euro en 2023 comme en 2024, la consommation des ménages bénéficiant d'effets de rattrapage et de la baisse plus rapide de l'inflation.

Facteur de stagflation, l'inflation continuerait de ralentir au cours des deux prochaines années grâce à l'atténuation des tensions sur les coûts et à la transmission progressive des mesures de politique monétaire de la BCE. L'inflation globale devrait revenir de 5,6 % cette année à 3,2 % en 2024 et 2,1 % en 2025.

En France³, les nuages s'amoncellent au-dessus de l'économie. Dans ses dernières projections

¹ Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023

² Projections macroéconomiques pour la zone euro, publication de la BCE

³ Projections macroéconomiques pour la France, publication de la BCE

macroéconomiques, la Banque de France a légèrement dégradé sa prévision pour 2024 à 0,9 % en 2024. Elle a connu un rebond en août en raison de la hausse des prix de l'énergie et de la baisse de la demande mondiale adressée à la France.

L'inflation continue de diminuer pour s'établir à 3,7 % sur un an en décembre 2023. La Banque de France estime même que l'inflation devrait revenir autour de 2 % en 2025 après 2,5 % en 2024. Celle-ci, après un pic à 7,3 % en février 2023 a été réduite à 5,1 % en glissement annuel en juillet. Elle a connu un rebond en août en raison de la hausse des prix de l'énergie mais qui ne devrait être que temporaire. L'inflation hors énergie et alimentation est également en baisse depuis plusieurs mois, à 4 % en glissement annuel en août 2023 après avoir atteint un pic en avril à 4,7 %.

Coté emploi, le taux de chômage a enregistré une hausse au troisième trimestre, à 7,4% de la population active en France (hors Mayotte), contre 7,2% au deuxième trimestre, selon les chiffres publiés par l'Insee. Avec cette hausse de 0,2% sur un an, « le taux de chômage a retrouvé son niveau du deuxième trimestre 2022.

En outre, le nombre de chômeurs, au sens du Bureau international du travail (BIT), a progressé de 64 000 à 2,3 millions de personnes, relève dans un communiqué l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Enfin, le « halo autour du chômage », soit les personnes désirant retourner sur le marché de l'emploi mais qui ne sont pas considérées comme chômeuses par le BIT (chercher effectivement un emploi et être disponible pour en prendre un), augmente, lui, « légèrement » sur le 3ème trimestre (+39 000) et nettement sur un an (+164 000), selon l'Insee. Deux millions de personnes sont concernées.

2. Le contexte socio-économique local

Dans un contexte international tendu et marqué par une forte inflation, l'économie réunionnaise résiste.

En 2022, à La Réunion, le PIB par habitant s'élève à 24 900 euros, soit 65 % du niveau national. Il progresse de 5,8 % en valeur après avoir augmenté de 6,8 % en 2021.

La croissance économique retrouve son niveau d'avant-crise sanitaire : le PIB augmente de 2,7 % en volume en 2022 (21,7 Md €). La croissance économique est portée à parts égales par la consommation des ménages, par celle des administrations et par la reprise du tourisme.

Le pouvoir d'achat résiste grâce à une bonne dynamique de l'emploi, des salaires et une hausse des prestations sociales. La consommation des administrations, qui reste bien orientée malgré la baisse de l'emploi public, et le redémarrage du tourisme contribuent également à la dynamique de l'économie régionale. Seul l'investissement est en berne, en lien notamment avec le recul de la construction de logements.

Les prix à la consommation des biens et des services augmentent fortement, de 3,6 % en moyenne en 2022 à La Réunion, soit une hausse inédite depuis 30 ans.

Au troisième trimestre 2023, à La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 116 640. Ce nombre baisse de 0,7 % sur le trimestre (soit -880 personnes) et de 2,6 % sur un an. Le nombre de

demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories B, C) s'établit en moyenne à 153 580 au troisième trimestre 2023. Ce trimestre (soit -210 personnes) et de 1,2 % sur un an.

Le taux de Chômage au Tampon est actuellement de 20,50 % de la population active alors qu'il était de 20,10 % en 2021 à la même époque. Le taux de chômage sur le bassin de Le Tampon demeure toujours plus élevé que celui de la France métropolitaine qui est de 7,3 % au premier trimestre 2022 (données BIT). Sur l'ensemble de l'année écoulée il est, en moyenne, de 20,30 %.

La ville du Tampon fait partie du bassin d'emplois Sud de La Réunion. Elle est classée 300e sur les 321 zones d'emploi comparées en matière de chômage. L'évolution du chômage au Tampon est meilleure que l'évolution moyenne du chômage sur l'ensemble de la France pour la période de 2017 à 2021. En effet sur cette période, le taux de chômage moyen en France est passé de 9,3 % en 2017 à 7,9 % en 2021, alors que sur la même période, le taux de chômage au Tampon passait de 25,60 % en 2017 à 20,30 % en 2021.

La ville du Tampon a gagné 1 place sur quatre années (301e rang en 2017 contre 300e rang en 2021) dans le classement.

11 360 demandeurs d'emploi sont inscrits au pôle emploi en fin de mois d'octobre 2023.

3. Le contexte financier : les finances publiques

En 2023, le solde public s'établirait à -4,9 % du PIB en raison notamment du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation. Le Gouvernement a continué, comme en 2022, de protéger les ménages et les entreprises les plus affectés par la hausse des prix. Le maintien des mesures de protection face à la hausse des prix aurait un coût brut de 37 Md€ et un coût net de 25 Md€.

Le solde structurel s'améliorerait légèrement (+0,1 point par rapport à 2022) et s'établirait à -4,1 %. Le ratio de dette publique baisserait significativement, à 109,7 % du PIB, après 111,8 % en 2022.

En 2024, le solde public poursuivrait son amélioration en s'établissant à -4,4 % du PIB, s'inscrivant dans l'objectif de retour à des comptes publics normalisés une fois les crises passées.

Le ratio de dépense publique poursuivrait sa baisse, pour s'établir à 55,9 % du PIB en 2023, hors crédits d'impôts, après 57,7 % en 2022. La dépense publique diminuerait en volume de -1,3 %, après -1,1 % en 2022. Cette baisse résulterait principalement de la quasi-extinction des dépenses de soutien d'urgence et la réduction des dépenses de relance. En 2024, le ratio de dépense publique hors crédits d'impôts continuerait sa baisse à 55,3 % du PIB.

La dépense publique augmenterait de +0,5 % en volume, du fait notamment de l'augmentation de la charge de la dette de l'État, en raison de la hausse des taux (hors charge d'intérêt, la dépense publique diminuerait en volume de -0,1 %), ainsi que l'indexation avec retard des prestations sur l'inflation, soutenant l'évolution en valeur alors que l'inflation baisse. Ces augmentations sont partiellement compensées par la diminution sensible des mesures de soutien face à la hausse des prix et, dans une moindre mesure, des dépenses du Plan de relance dont le pic a été dépassé.

		2022	2023	
Solde public	% du PIB	-4,8	-4,9	
Dette publique	% du PIB	111,8	109,7	109,7
Ratio de dépense publique	% du PIB	57,7	55,9	55,3
Taux de prélèvements obligatoires	% du PIB	45,4	44,0	44,1
Croissance du PIB (vol.)	%	2,5	1,0	1,4

4. Focus sur la loi de finances 2024

a. Taxes locales

- Exonération de la Taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des économies d'énergie :

- Exonération des logements achevés avant 1989 : les collectivités territoriales peuvent décider, au travers d'une délibération, d'exonérer, totalement ou partiellement (50% ou 100 %), de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les propriétaires de logements achevés avant 1989 qui réalisent des travaux d'économie d'énergie sous certaines conditions.
- Exonération des logements achevés après 2009 : les collectivités territoriales peuvent décider, au travers d'une délibération, d'exonérer, totalement ou partiellement (50% ou 100%), de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les propriétaires de logements achevés après 2009 et qui satisfont, pendant une durée ne pouvant être inférieure à cinq ans, du respect d'un niveau élevé de performance énergétique globale qui doit être supérieur à celui défini pour l'obtention du label "bâtiment basse consommation énergétique ».

- Dégrèvement de TFPB en faveur du logement locatif social ancien :

La LF insère un nouveau cas d'exonération de la TFPB à destination du parc locatif social ancien. Sont ainsi éligibles à cette exonération les logements respectant des conditions cumulatives, entre autres : être achevés depuis au moins 40 et respecter certaines normes énergétiques.

Si toutes ces conditions sont remplies, l'exonération s'applique l'année suivante de celle d'achèvement de l'opération unique de travaux de rénovation lourde pour une durée :

- De 15 ans pour les demandes d'agrément qui ont été déposées avant le 1er janvier 2024 ;
- De 25 ans pour les demandes d'agrément qui ont été déposées entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2026.

- Encadrement des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (thrs) :

La LF précise l'encadrement de la fixation du taux de THRS par les communes et les EPCI à fiscalité propre : pour les communes, le taux de THRS doit être inférieur à 75% de la moyenne constatée de cette taxe dans les communes du département l'année précédente, dans la limite d'une hausse de 5% de cette moyenne.

- Compensation financière au profit des collectivités suite à la modification du zonage

Le décret du 25 août 2023 a modifié la liste des communes pouvant instaurer la Taxe sur les logements vacants (TLV) et pouvant instaurer une majoration de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Pour rappel, la TLV s'applique de fait sur le territoire des collectivités comprises dans le zonage. En revanche, la Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) ne peut s'appliquer que sur le territoire des collectivités se situant en dehors du zonage TLV et ayant décidé de la mettre en œuvre par délibération.

Or, si la THLV est collectée pour le compte des collectivités, la TLV est collectée pour le compte de l'État. En conséquence, l'élargissement du zonage a engendré pour certaines collectivités une perte nette de recettes affectant les finances locales.

Ainsi, la LF institue, à compter du 1^{er} janvier 2024, un prélèvement sur les recettes de l'État visant à compenser, pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, les pertes de recettes liées à la THLV. La compensation de la perte de recettes est égale :

- Pour chaque commune, à sa part du produit de THRS perçu à ce dernier titre pour l'année 2023 ;
- Pour chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, à sa part du produit de THRS perçu à ce dernier titre pour l'année 2023.

Cette compensation sera versée chaque année.

Dans le prolongement des travaux des "Assises de l'eau" de 2019 et du "Varenne agricole" de 2021, ayant conduit à l'annonce du "Plan eau" le 30 mars 2023 et à la publication du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, le PLF prévoit d'adapter la fiscalité liée aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans ce contexte, la LF prévoit pour les ménages et les collectivités :

- La création d'une redevance sur la consommation d'eau potable qui serait due par chaque usager final du service d'eau potable, sans distinguer entre consommation domestique et consommation industrielle pour permettre d'accentuer le signal prix associé à la consommation d'eau potable ;
- La création de deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif qui seraient dues par les communes ou leurs groupements afin de rendre les services publics d'eau et d'assainissement plus performants et respectueux de l'environnement ;
- L'indexation des tarifs prévus pour le calcul de chacune des "redevances des agences de l'eau", chaque année sur l'inflation.

La redevance sur la consommation d'eau potable ne sera pas due à Mayotte pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Par ailleurs, les trois redevances créées viendront en substitution des actuelles redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Pour rappel, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Les QPV sont caractérisés par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des

habitants. Dans les départements et collectivités d'outre-mer, ces quartiers peuvent être caractérisés par des critères sociaux, démographiques, économiques ou relatifs à l'habitat, tenant compte des spécificités de chacun de ces territoires. La liste des quartiers prioritaires, établie par décret (décret n° 2014-1750 du 30.12.14), fait l'objet d'une actualisation dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux. Dans les départements et collectivités d'outre-mer, si la rapidité des évolutions observées le justifie, il est procédé à cette actualisation tous les trois ans.

La LF reporte l'actualisation de la liste des quartiers prioritaires au 1^{er} janvier 2025 pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin et la Polynésie française et permet ainsi aux nouveaux contrats de ville d'être signés jusqu'au 31 décembre 2024 en outre-mer.

- Bouclier tarifaire sur l'électricité et tarifs réglementés de vente de l'électricité :

Pour rappel, dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des ménages de la hausse de l'électricité, la loi de finances du 30 décembre 2021 pour 2022 a mis en place un "bouclier tarifaire" appliqué sur les Tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVe). En 2022, ce dispositif a permis de limiter à 4% TTC la hausse des tarifs pour les clients éligibles aux TRVe. Le bouclier tarifaire a été prolongé par la loi du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 et la hausse a été limitée à 15% TTC en moyenne.

La LF maintient le bouclier tarifaire en 2024 pour l'électricité et prévoit :

- La fixation, par le Gouvernement, tout au long de l'année 2024 d'un niveau de TRVe inférieur à celui issu de la réglementation ;
- L'élargissement du TRVe à l'ensemble des clients résidentiels, y compris ceux ayant optés pour les tarifs sous l'offre de marché quel que soit le fournisseur d'électricité ;
- L'octroi d'une compensation financière à tous les fournisseurs d'électricité impactés par le bouclier tarifaire au titre :
 - Des charges de services publics pour l'année 2024 ;
 - De la perte de recette engendrée par le bouclier tarifaire c'est-à-dire issue de la différence entre la TRVe et le prix réel du marché.

b. Dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de +320 millions d'euros par rapport à 2023. Cette hausse de 320 millions d'euros de la DGF sera répartie entre la dotation de solidarité urbaine (DSU, 140 millions d'euros), la dotation de solidarité rurale (DSR, 150 millions d'euros) et la dotation d'intercommunalité (30 millions d'euros). Un nouveau pacte de stabilité de la DGF des communes nouvelles est prévu. Fin novembre, le chef de l'État a souhaité confier au Comité des finances locales (CFL) le chantier de la réforme de la DGF.

Parmi les autres concours de l'État, le fonds de soutien au développement des activités périscolaires, alloué aux communes restées à une semaine de 4 jours et demi, est maintenu pour l'année 2023-2024.

La dotation pour les titres sécurisés (DTS) passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros cette année.

Côté investissement, comme en 2023, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 1,046 milliard d'euros et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à 570 millions d'euros.

Le fonds vert est porté à 2,5 milliards d'euros dont 1,1 milliard d'euro 2024, financés en partie sur des crédits existants. À partir de cette dématérialisation des dossiers de demandes de dotation (DETR, DSIL et Fonds vert) et les préfectures devront utiliser un formulaire commun à la DETR et à la DSIL.

c. Budgets dits « verts » dans les communes de plus de 3 500 habitants

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la loi de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devra comporter un état annexé intitulé *Impact du budget pour la transition écologique*. Cet état est annexé au compte administratif ou au compte financier unique à compter de l'exercice 2024. Cette nouvelle annexe concernera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France tels que définis par le droit de l'Union européenne. Les modalités d'application de ce dispositif seront précisées par décret.

II. LE CADRE ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LA COMMUNE DU TAMPON

La collectivité poursuit la mise en œuvre de sa programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) revalorisée à 374 M€ sur la période 2021-2026, et 667 M€ en tenant compte de la durée résiduelle des travaux. Les phases études étant achevées, l'attribution des différents marchés a permis de peaufiner les estimations financières et d'ajuster le calendrier opérationnel de certaines opérations prévues à la PPI. C'est notamment le cas des projets du Parc du volcan et du barrage collinaire Piton Sahales.

Un volume d'investissement qui ne souffrira pas de baisse en 2024 malgré la révision à la hausse de la trajectoire des dépenses de fonctionnement et principalement des charges de personnel grevées entre autres par la mise en application du RIFSEEP dans sa version consolidée et la revalorisation du point d'indice. A cet égard, après une évolution de +3,5% en 2022 et +1,5 % en 2023, il faudra s'attendre sans nul doute à une nouvelle révision en 2024.

Une évolution des dépenses qui ne sera pas sans conséquence sur la chaîne de l'épargne et le fonds de roulement budgétaire. Si la commune a réussi jusqu'à présent à financer ses investissements en s'appuyant sur ses ressources propres, elle devra - à l'instar de la majorité des collectivités - recourir à l'emprunt en 2024, et ce jusqu'à la fin de la mandature pour compléter le financement de sa PPI.

Les enjeux pour 2024 :

- Faciliter la mobilité et permettre le désenclavement des quartiers notamment par l'accélération du programme de modernisation de voiries et le contournement des principaux axes ;
- Doter les services communaux des moyens matériels nécessaires moins polluants par le verdissement de la modernisation du parc automobile ;
- Faire du Tampon l'épicentre touristique de La Réunion en poursuivant notre programme de grands projets ;
- Optimiser les achats de la collectivité en généralisant les accords-cadres à bons de commande à l'ensemble des besoins et favoriser les techniques d'achat les plus économes ;
- Optimiser les ressources communales (subvention, fiscalité, redevances) ;
- Encadrer les procédures (RH, commande publique) de la collectivité ;
- Sécuriser les biens de la collectivité en déployant la vidéosurveillance.

Les orientations budgétaires et stratégiques pour l'année 2024 qui devr[ont être débattues, s'inscrivent] donc toujours dans un contexte contraint devant qui plus est se conformer au cadre financier pluriannuel.

1. L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement et leur évolution de 2020 à 2026

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	91 667 545	-0,33 %	1 150
2021	100 051 584	9,15 %	1 245
2022	102 829 965	2,78 %	1 279
2023	108 463 030	5,48 %	1 334
2024	110 341 202	1,73 %	1 344
2025	110 144 824	-0,18 %	1 342
2026	116 194 922	5,49 %	1 415

Les recettes de fonctionnement devraient de manière globale évoluer à la hausse en 2024 (+1,73 %) puis légèrement à la baisse en 2025 (-0,18 %), du fait essentiellement de la diminution du produit fiscal puisque la municipalité souhaite opérer une seconde baisse de la fiscalité en 2025.

Elles devraient repartir à la hausse à partir de 2026 dopées par la recette « Octroi de mer » puisque la mise en œuvre de la PPI et la progression des dépenses de fonctionnement devraient créer les conditions permettant son constant accroissement sous réserve de l'absence d'une crise économique.

Les autres recettes devraient quant à elles se stabiliser ou connaître une évolution légèrement positive notamment du fait du dynamisme démographique.

Enfin, concernant les impôts directs, après une baisse historique (-5%) en 2022, la municipalité a décidé de stabiliser les taux de la fiscalité en 2024. Dans le cadre de la présente prospective financière, les taux de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) et TFPNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont diminués en 2025 et stabilisés en 2024 ainsi qu'en 2026.

- Les principales recettes de fonctionnement

➤ Produits de la fiscalité directe

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

La municipalité a décidé de financer son programme pluriannuel d'investissement sans actionner la fiscalité directe locale. Elle a, à l'inverse, procédé à une baisse de 5 % en 2022, et mettra tout en œuvre pour permettre une nouvelle baisse de la fiscalité en 2025.

Pour ce qui est de l'année 2024, les taux seront gelés et le produit issu de la fiscalité directe locale augmenterait d'environ 2,7 M€. Il est toutefois important de rappeler que cette évolution est du seul fait de la revalorisation des bases de chacune des taxes, freinée par la perte de la taxe locale sur les logements vacants.

En effet, l'assiette fiscale des trois taxes est systématiquement révisée chaque année puisqu'elle relève, depuis la Loi de finances de 2018, d'un calcul tenant compte de l'inflation.

Pour ce qui est de l'année 2024, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée sur un an ressort à +3,9 %. Le coefficient de revalorisation des bases en 2024 sera donc fixé à 1,039.

En ce qui concerne la période 2025-2026, il a été retenu dans le cadre de la présente prospective une évolution annuelle de +2 %.

Enfin, en application du décret n° 2023-822 du 25 août 2023, la commune du Tampon entre dans le champ d'application de la Taxe sur les Logements Vacants (TLV)⁴ à compter du 1er Janvier 2024. La TLV est toutefois une recette qui entre dans les caisses de l'Etat et non pas dans celles des collectivités. La TLV et la THLV étant exclusives, la commune perd donc le bénéfice de son produit THLV. Néanmoins, la LF institue, à compter du 1er janvier 2024, un prélèvement sur les recettes de l'Etat visant à compenser, pour les communes et les EPCI à fiscalité propre, les pertes de recettes liées à la THLV. Sa mise en œuvre devrait être précisée par décret d'ici quelques semaines.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fiscalité Directe Locale	29 803 088,07 €	31 652 033,02 €	31 923 162,69 €	35 049 750,88 €	35 522 591,73 €	34 612 877,97 €	35 292 976,01 €
Evolution en valeur €	+872 680 €	+1 848 945 €	271 129,67 €	3 126 588,19 €	472 840,84 €	-909 713,76 €	680 098,04 €
Evolution %	3,02%	6,20%	0,86%	9,79%	1,35%	-2,56%	1,96%

➤ Produits de la fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 en dehors de la fiscalité directe et transférée (l'octroi de mer, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, le fonds des investissements routiers et des transports ou FIRT, le fonds de péréquation intercommunal et communal ou FPIC, ...).

2021-2023 a été une période relativement dynamique sur le plan économique laissant apparaître un regain de la fiscalité indirecte. Il faut espérer que la situation économique en 2024 se stabilise voire s'améliore profitant ainsi aux deux locomotives de la fiscalité indirecte dont les évolutions sont intrinsèquement liées au dynamisme économique :

- L'allocation de l'octroi de mer dépend des dépenses effectuées par chaque collectivité qui devraient connaître une progression significative sur la mandature, et particulièrement celles portées à la section d'investissement. Ainsi, après la contraction en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, la recette OM devrait poursuivre son évolution jusqu'en 2026 sous réserve d'une modification du mode de répartition ainsi que du maintien du dispositif, et à condition que les dépenses d'investissement de la Commune atteignent le niveau escompté.
- La recette inhérente au FIRT se stabilisera dans les années à venir du fait du volontarisme des politiques publiques en matière de décarbonisation et de verdissement des déplacements.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Octroi de Mer	24 140 105 €	27 807 326 €	28 681 537 €	29 871 878,00 €	30 262 664,00 €	31 700 000,00 €	37 000 000,00 €
Evolution en valeur €	+66 105 €	+3 667 221 €	+874 211 €	1 190 340,74 €	390 786,00 €	1 437 336,00 €	5 300 000,00 €
Evolution %	0,27%	15,19%	3,14%	4,15%	1,31%	4,75%	16,72%
Fonds des Investissements Routiers et des Transports	3 286 950,45 €	3 703 485,18 €	3 783 955,04 €	3 737 090,00 €	3 737 090,00 €	3 737 090,00 €	3 737 090,00 €
Evolution en valeur €	- 219 871,55 €	416 534,73 €	80 469,86 €	46 865,04 €	- €	- €	- €
Evolution %	-6,27%	12,67%	2,17%	-1,24%	0,00%	0,00%	0,00%

⁴ Article 232 du code général des impôts ;

Le FPIC, dont le montant est porté à nouveau à un milliard d'euros devrait être équivalent à celui de 2023 (1 488 156 €), sous réserve que par la CASUD à l'égard de ses communes membres en 2023 reste inchangée en 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fonds de Péréquation des ressources InterCommunale	1 245 361,00 €	1 266 289,00 €	1 488 156,00 €	1 488 060,00 €	1 488 060,00 €	1 488 060,00 €	1 488 060,00 €
Evolution en valeur €	-245 673,00 €	20 928,00 €	221 867,00 €	-96,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Evolution %	-16,48%	1,68%	17,52%	-0,01%	0,00%	0,00%	0,00%

➤ Dotations

Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DGF composée de la dotation forfaitaire, de la DSU et la DNP, les compensations de l'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

La principale dotation perçue par la collectivité est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le montant prélevé sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités au titre de la DGF pour l'année 2024 augmentera de 320 M€ permettant de maintenir ou augmenter la dotation des collectivités. Il faut espérer que cette augmentation soit profitable à la commune du Tampon.

Cette hausse de 320 millions d'euros de la DGF sera répartie entre la dotation de solidarité urbaine (DSU, 140 millions d'euros), la dotation de solidarité rurale (DSR, 150 millions d'euros) et la dotation d'intercommunalité (30 millions d'euros). Un nouveau pacte de stabilité de la DGF des communes nouvelles est prévu. Fin novembre, le chef de l'État a souhaité confier au Comité des finances locales (CFL) le chantier de la réforme de la DGF.

La commune du Tampon devrait pouvoir compter sur une augmentation de la part forfaitaire de sa DGF mais aussi de sa DSU et donc de la DACOM. Néanmoins, dans l'attente de la notification de la part des services de l'Etat, il est décidé de reconduire les mêmes montants encaissés en 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation Globale de Fonctionnement	10 115 648,00 €	11 609 690,00 €	9 377 053,00 €	9 482 499,00 €	9 482 499,00 €	9 482 499,00 €	9 482 499,00 €
Evolution en valeur €		+1 494 042 €	-2 232 637 €	105 446,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Evolution %		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer (DACOM)	5 726 483,00 €	6 086 097,00 €	9 081 488,00 €	9 810 032,00 €	9 810 032,00 €	9 810 032,00 €	9 810 032,00 €
Evolution en valeur €		359 614,00 €	2 995 391,00 €	728 544,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Evolution %		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution de 2020 à 2026

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	70 294 722	-0,1 %	882
2021	72 879 211	3,68 %	907
2022	79 334 228	8,86 %	987
2023	85 305 294	7,53 %	1 049
2024	94 069 352	10,27 %	1 146
2025	93 983 940	-0,09 %	1 145
2026	97 084 169	3,3 %	1 183

L'évolution moyenne et totale de l'ensemble de la période

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le



ID : 974-219740222-20240224-04_20240224-DE

	Evolution moyenne (en %)	
Dépenses de fonctionnement	5,53 %	38,11 %

Le financement de la programmation pluriannuelle d'investissement est subordonné à l'encadrement strict par la municipalité de la progression annuelle de ses dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, depuis quelques années, la commune doit faire face à de nombreux chocs impactant ses finances et principalement ses charges de personnel.

Pour rappel, plusieurs mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents publics ont grevé - à différents intervalles de l'année 2023 - le chapitre 012 « Charges de personnel » :

- L'augmentation du point d'indice de 1,5 % le 1er juillet 2023 : la valeur du point est passée à 4,92278 € ;
- Les agents bénéficiant des plus petites rémunérations (principalement dans la catégorie C et quelques échelons des catégories B) ont vu aussi augmenter leur nombre de points, jusqu'à 9 points supplémentaires, le 1er juillet 2023 ;
- Au 1er mai 2023, le Smic avait augmenté de 2,22 % en application de la revalorisation légale annuelle. Depuis cette date, il s'établissait à 1 747,20 € bruts mensuels, soit 1 383,09 € nets (montant horaire brut de 11,52 €).

Ces mesures, plus que nécessaires, ont contribué à l'accélération de la progression des charges de personnel depuis 2023. Celles prévues en 2024 y participeront davantage et particulièrement :

- la nouvelle majoration du point d'indice ;
- le relèvement du SMIC à compter du 1er janvier 2024 soit une augmentation de +1,13 % pour atteindre 1 398,69 € nets (11,65 € le brut horaire et 1 766,92 € bruts mensuels) ;
- la reconduction de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) afin de maintenir le niveau de rémunération des agents dont le traitement augmente moins vite que la hausse des prix ;
- ainsi que l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics grèveront plus sévèrement les charges de personnel.

Après 2024, d'autres mesures financières s'appliqueront. Pour les employeurs territoriaux, la participation obligatoire à la prévoyance entre en vigueur le 1er janvier 2025 et celle relative à la complémentaire santé le 1er janvier 2026.

La trajectoire des charges de personnel sera donc fortement altérée par l'ensemble de ces réformes et mesures déjà mises en œuvre et d'autres à venir.

Dépenses incompressibles, les charges de personnel, représentant la plus grosse masse de dépenses, devront ainsi faire l'objet d'une attention particulière, et leur évolution devra être inférieure à 2 % en moyenne de 2025 à 2026. Fortement impactées en 2023 par de nombreuses mesures, les charges de personnel ont subi un accroissement de +4,3 % par rapport à 2022. Elles devraient connaître une évolution de plus de 10 % en 2024 du fait de la reconduction de ces mêmes mesures.

De surcroît, dans un contexte inflationniste avec des attentes de la population qui sont de plus en plus fortes, les autres postes de dépenses ne pourront pas servir de variables d'ajustement aux fins de compenser la forte progression des charges de personnel et devront donc se maintenir à un haut niveau.

Les frais généraux (le train de vie de la commune) progresseraient de à 2 % par an en moyenne de 2024 à 2026. Tous les autres postes de la dette dont l'évolution sera fonction du volume de prêts contractés, devront connaître également une faible évolution annuelle sur la période 2024-2026.

Sur toute la période 2020-2026 (toutes réserves émises), l'évolution moyenne annuelle des dépenses réelles de fonctionnement devrait être de l'ordre de 4,5 %.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (011)	12 910 482 €	12 255 430 €	15 331 929 €	17 751 125 €	18 418 122 €	18 602 303 €	18 788 326 €
Charges de personnel (012)	44 999 175 €	48 797 116 €	51 932 556 €	54 162 399 €	60 090 000 €	60 700 000 €	61 250 000 €
Atténuations de produits (014)	931 204 €	705 572 €	693 045 €	700 583 €	700 583 €	700 583 €	900 583 €
Contingents et participations oblig	2 065 932 €	1 879 151 €	2 179 788 €	2 238 083 €	2 300 123 €	2 308 822 €	2 345 037 €
Subventions versées (CCAS, Caisse	5 681 503 €	5 366 140 €	5 538 194 €	6 019 934 €	6 691 500 €	7 063 214 €	7 731 229 €
Intérêts de la dette	2 233 253 €	2 513 760 €	2 334 933 €	1 911 272 €	1 880 779 €	2 878 062 €	4 325 179 €
Autres dépenses	1 473 174 €	1 362 042 €	1 323 783 €	1 316 143 €	1 596 245 €	1 530 955 €	1 543 815 €
Charges réelles de fonctionnem	70 294 722 €	72 879 211 €	79 334 228 €	84 099 539 €	91 677 352 €	93 783 940 €	96 884 169 €

CROISSANCE NOMINALE	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	2025/2024	2026/2025
Charges à caractère général (011)	-7,0%	-5,1%	25,1%	15,8%	3,8%	1,0%	1,0%
Charges de personnel (012)	-3,9%	8,4%	6,4%	4,3%	10,9%	1,0%	0,9%
Atténuations de produits (014)	127,7%	-24,2%	-1,8%	1,1%	0,0%	0,0%	28,5%
Contingents et participations oblig	1,0%	-9,0%	16,0%	2,7%	2,8%	0,4%	1,6%
Subventions versées (CCAS, Caisse	7,0%	-5,6%	3,2%	8,7%	11,2%	5,6%	9,5%
Intérêts de la dette	18,3%	12,6%	-7,1%	-18,1%	-1,6%	53,0%	50,3%
Autres dépenses	22,7%	-7,5%	-2,8%	-0,6%	21,3%	-4,1%	0,8%
Charges réelles de fonctionnem	-1,8%	3,7%	8,9%	6,0%	9,0%	2,3%	3,3%

2. Le projet de mandature et son financement

a. Coût du programme d'investissement

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Réalisé 2026	Reste à financer en 2027
Coût de la PPI	32 544 242	29 593 219	35 597 502	43 285 117	81 319 484	76 491 829	74 616 829	293 850 000
Total 2020-2026	373 448 222							
Total 2020-2027	667 298 222							

Le programme d'investissement de la municipalité sur la période 2021-2026 se chiffre à 374 M€ (un demi-milliard d'euros sur la période 2021-2027).

Sur les 374 M€, 141 M€ ont déjà été réalisés et financés. Resteront à financer 232 M€ sur la période 2024/2026.

En 2024 :

➤ Poursuite des travaux et/ou études des principaux investissements de la PPI :

- L'aménagement de la première tranche du parc du volcan ;
- Les travaux d'enrobé et de modernisation de la voirie ;
- La réalisation d'aires de jeux à la Petite Ferme, au Dassy, à La Pointe, à Terrain Fleury ;
- La réhabilitation des bâtiments et écoles.

➤ Démarrage des études pour certaines opérations :

- La jonction Henri Cabeu/Ligne d'Equerre ;
- La réalisation d'hélistations ;
- La construction de nouveaux barrages collinaires ;
- La réalisation de stations de transfert d'énergie par pompage (études de faisabilité).

- **Des enveloppes toujours consacrées à l'équipement des services communaux :**
- Le programme de renouvellement du parc informatique renforcement de l'infrastructure ;
 - Le programme de renouvellement du parc automobile et des engins ;
 - Le programme de ré-outillage des services communaux (mobilier, matériels électroportatifs, etc) ;
 - Les programmes de réhabilitation du patrimoine bâti communal et scolaire ;
 - Le programme de réhabilitation et de création d'équipements sportifs.

Le périmètre stratégique de chaque programme sera arrêté lors de la préparation du budget primitif.

Le programme d'investissement de la période 2021-2027 est présenté en annexe. Les coûts affichés sont susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse notamment pour les projets qui sont encore au stade des études.

b. Le financement du programme

Il est présenté ci-dessous le plan de financement prévisionnel des investissements à réaliser sur la période 2024/2026. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

L'épargne de la collectivité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	22 462 666	29 302 383	25 987 192	26 170 863	21 824 302	19 143 947	20 040 932
Epargne brute	20 229 413 €	26 788 623 €	23 652 259 €	24 259 591 €	19 943 523 €	16 265 884 €	16 115 753 €
Epargne nette	10 999 274	16 163 581	13 295 351	14 811 554	10 338 727	6 453 818	6 333 347

Nonobstant une évolution marquée des dépenses de fonctionnement sur la période 2024/2026, comme évoqué supra, la commune dégagerait des épargnes brutes annuelles supérieures à 16 M€ ainsi que des **épargnes nettes, toutes positives**, venant en partie financer le PPI. L'épargne nette s'afficherait à **10,2 M€ en 2024**.

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement prévisionnel de l'investissement sur la période 2024-2026. Les cessions d'immobilisation correspondent à des recettes pouvant être intégrées dans le plan de financement. Dans le cadre de cette prospective, elles sont prévues à 0, mais pourront être réajustées à la hausse le cas échéant. En sus de l'épargne nette, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) viendra compléter également le financement du programme d'investissement. Ces dernières (épargne nette, FCTVA, cessions) sont considérées comme les ressources propres de la commune.

	2024	2025	2026	Total
Dépenses d'équipement	81 319 484	76 491 829	74 616 829	232 428 142
Autres dépenses d'investissement	4 600 000	4 250 000	3 700 000	12 550 000
Total d'investissement	85 919 484	80 741 829	78 316 829	244 978 142

	2024	2025	2026	Total
Epargne nette (a)	10 198 235	6 453 818	6 333 347	22 985 400
FCTVA (b)	4 900 000	7 901 162	7 610 598	20 411 760
Autres recettes (c)	1 626 840	1 626 840	1 626 840	4 880 520
Produit de cessions (d)	0	0	0	-
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	16 725 075	15 981 820	15 570 785	48 277 680
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	34 479 846	2 960 000	1 440 000	38 879 846
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	30 000 000	31 905 009	61 306 044	123 211 053
Financement total h = (e+f+g)	81 204 921	50 846 829	78 316 829	210 368 579
Mobilisation du fonds de roulement (-) ou capitalisation des ressources annuelles (+) (1)	- 4 714 563	- 29 895 000		- 34 609 563
Total ressources	85 919 484	80 741 829	78 316 829	244 978 142

Les ressources propres ne sont cependant pas suffisantes pour couvrir entièrement le financement des projets, nécessitant le recours aux partenaires externes. La PPI 2024-2026 serait ainsi financée pour la période, au moyen de subventions d'équipement de la Région, du Département, de l'Etat, de l'Europe et d'autres organismes à hauteur de 38,9 M€, et par le recours à l'emprunt auprès des banques à hauteur de 123,3 M€.

Répartition prévisionnelle des subventions par partenaire public

	2024	2025	2026	Total
CAF	1 909 060,00 €	2 000 000,00 €	- €	3 909 060,00 €
Département	1 877 443,00 €	- €	- €	1 877 443,00 €
ETAT	300 000,00 €	0 €	- €	300 000,00 €
Europe	30 259 250,00 €	960 000,00 €	1 440 000,00 €	32 659 250,00 €
Région	134 093,00 €	- €	- €	134 093,00 €
Total	34 479 846,00 €	2 960 000,00 €	1 440 000,00 €	38 879 846,00 €

L'Europe constituerait le principal financeur avec 32,6 millions d'euros au titre, entre autres, des travaux liés aux nouveaux barrages collinaires.

3. L'impact financier de la PPI

a. Le niveau de l'endettement

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	138 080 593	37,65 %	51 600 000
2021	127 782 608	-7,46 %	0
2022	117 425 700	-8,11 %	0
2023	97 457 886	-17 %	0
2024	117 853 090	20,93 %	30 000 000
2025	139 946 032	18,75 %	31 905 009
2026	191 574 670	36,89 %	61 411 043

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la Commune s'établit à 97,4 M€. Afin de compléter le financement des investissements programmés en 2024, **30 M€** seraient nécessaires. Au **31 décembre 2024**, la dette de la collectivité s'établirait à **117,8 M €** soit **une hausse de +20,93%**.

Au 31 décembre 2026, si la totalité du programme est réalisée, l'encours de dette devrait s'élever à 191,5 M€. Il connaîtrait une évolution significative sur la période 2023-2026 mais resterait supportable pour la collectivité puisque l'ensemble de nos indicateurs demeurerait au vert.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	11 463 392	13 138 802	12 691 841	51 533 848	11 485 575	12 690 129	13 707 585
Evolution n-1 (en %)	21,19 %	14,62 %	-3,4 %	306,04 %	-77,71 %	10,49 %	8,02 %
Capital en euro	9 230 139	10 625 042	10 356 908	49 622 576	9 604 796	9 812 066	9 782 406
Intérêts en euro	2 233 253	2 513 760	2 334 933	1 911 272	1 880 779	2 878 062	3 925 179

L'annuité devrait connaître une très forte baisse en 2024 (-14,8 % par rapport à 2022) grâce à une gestion active de la dette et notamment le remboursement par anticipation en 2023 de plusieurs lignes de prêt. Cela permet de maintenir à un niveau très satisfaisant la capacité de désendettement de la commune.

Ainsi, le ratio de désendettement (ou la capacité de désendettement) - qui détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle - s'établirait en deçà du **seuil plafond de 12 années**.

La capacité de désendettement de la collectivité évoluerait ainsi comme suit

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio	6,8 ans	4,8 ans	5 ans	4 ans	6 ans	8,6 ans	11,9 ans

En 2024, cette dernière devrait s'élever à **6 années** et resterait inférieure à 12 années jusqu'en 2026 (seuil admissible).

Enfin, la dette de la collectivité est structurée de la manière suivante

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	95 499 553 €	98,20%	1,85%
Variable	1 750 000 €	1,80%	4,47%
Ensemble des risques	97 249 553 €	100,00%	1,89%

État généré au 01/01/2024

Il importe de noter que la dette du Tampon présente un risque très faible.

b. L'épargne / l'indicateur qui mesure la capacité de financement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	29 302 383	25 987 192	26 170 863	21 824 302	19 143 947	20 040 932
Epargne brute	26 788 623 €	23 652 259 €	24 259 591 €	19 943 523 €	16 265 884 €	16 115 753 €
Epargne nette	16 163 581	13 295 351	14 811 554	10 338 727	6 453 818	6 333 347

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêts de la dette. L'épargne brute constitue quant à elle, l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Cet excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. La

collectivité peut, soit consacrer la totalité de son épargne brute investissements, soit recourir à l'emprunt en s'assurant que celle-ci couvre le remboursement en capital de la dette.

L'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette détermine l'épargne nette de la collectivité qui correspond à une ressource propre qui peut être affectée à des nouvelles dépenses d'équipement. Si cette dernière est positive, cela signifie que la collectivité possède encore des marges financières pour emprunter ; dans le cas où elle est négative, un risque de déséquilibre budgétaire peut survenir à moyen-long-terme.

En ce qui concerne Le Tampon, l'épargne nette demeure positive jusqu'en 2026, ce qui souligne la capacité de la collectivité à financer son PPI en recourant au volume d'emprunt affiché dans la prospective 2024-2026.

III. LES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ

1. La structuration et la projection des effectifs

a. Les effectifs

Au 31 décembre 2023, l'effectif communal (hors CCAS et Caisse des écoles) était de 1 991 agents et de 2165 en janvier 2024.

Répartition par statut de l'effectif rémunéré

COMMUNE	2020	2021	2022	2023	2024
Collaborateur de cabinet	3	3	3	4	4
CDI/ non titulaire	327	309	296	278	273
CDD de droit public	132	138	174	209	382
PEC	825	1097	976	1105	1122
Titulaire/stagiaire	455	439	420	395	384
Total	1742	1986	1869	1991	2165

Tous contrats et statuts confondus, l'effectif de la collectivité augmente de près de 9 % en janvier 2024 par rapport au 31/12/2023.

Répartition par filière

FILIERE	2020	2021	2022	2023	2024
Filière administrative	267	268	268	278	296
Filière animation	10	10	9	9	9
Filière culturelle	13	10	11	11	11
Filière médico-sociale	1	0	0	0	0
Filière Sécurité (Police Municipale)	23	23	21	20	20
Filière Sociale	7	5	5	5	5
Filière sportive	19	21	18	20	20
Filière technique	574	549	556	539	537
Autre	828	1100	981	1109	1267
TOTAL	1742	1986	1869	1991	2165

Répartition par catégorie

FILIERE	2020	2021	2022	2023	2024
Categorie A	37	40	42	45	43
Categorie B	60	61	60	72	72
Categorie C	817	785	786	765	783
Autres	828	1100	981	1109	1267
TOTAL	1742	1986	1869	1991	2165

b. Répartition Femmes-Hommes par filière

ANNEE	2022				Total 2022	2023				Total 2023	2024				Total 2024
	F		M			F		M			F		M		
Filière administrative	214	79,85%	54	20,15%	268	221	79,50%	57	20,50%	278	236	79,73%	60	20,27%	296
Filière animation	6	66,67%	3	33,33%	9	6	66,67%	3	33,33%	9	6	66,67%	3	33,33%	9
Filière culturelle	9	81,82%	2	18,18%	11	8	72,73%	3	27,27%	11	8	72,73%	3	27,27%	11
Filière Sécurité (Police Municipale)	3	14,29%	18	85,71%	21	2	10,00%	18	90,00%	20	2	10,00%	18	90,00%	20
Filière Sociale	3	60,00%	2	40,00%	5	3	60,00%	2	40,00%	5	3	60,00%	2	40,00%	5
Filière sportive	4	22,22%	14	77,78%	18	4	20,00%	16	80,00%	20	4	20,00%	16	80,00%	20
Filière technique	153	27,52%	403	72,48%	556	143	26,53%	396	73,47%	539	144	26,82%	393	73,18%	537
Autre	605	61,67%	376	38,33%	981	655	59,06%	454	40,94%	1109	748	59,04%	519	40,96%	1267
Total général	997	53,34%	872	46,66%	1869	1042	52,34%	949	47,66%	1991	1151	53,16%	1014	46,84%	2165

La filière technique reste composée majoritairement d'hommes soit 73,47 % au 31 décembre 2023. La filière administrative reste quant à elle composée majoritairement de femmes soit 79,50 % au 31 décembre 2023.

c. Plan prévisionnel des départs à la retraite 2024

Répartition par sexe et par statut

Statut	Femme	Homme	Total
CDI	1	6	7
Non titulaire	1	4	5
Titulaire	9	9	18
Total	11	19	30

Observation :

- Sur 30 départs enregistrés dans le service RH instructeur en 2024, 36,67% des départs concernent des femmes contre 63,33% pour les hommes.
- Pour la majorité des départs identifiés en 2024, les agents relèvent de la catégorie C.

Les données indiquées ci-dessus correspondent aux départs connus en janvier 2024.

Ce nombre sera très certainement majoré au cours de l'année 2024 par les départs volontaires d'agents ayant atteint l'âge légal et ayant obtenu le nombre de trimestres nécessaires (en 2023 : 42 départs dont 23 femmes et 19 hommes).

2. Perspectives d'évolution des charges de personnel et s

a. L'évolution des charges de personnel

	Réalisé 2023	Projection 2024
<u>Charges brutes de personnel</u>	54 162 399 €	60 000 000 €
Var° en valeur	2 229 843 €	5 837 601 €
Var° en %	4,29%	10,78%
<u>de fonctionnement</u>	63,38%	63,56%
Remboursement de l'Etat	6 644 913 €	7 845 000 €
<u>Charges nettes de personnel = charges brutes - recettes de l'Etat</u>	47 517 486 €	52 155 000 €
Var° en valeur		4 637 514 €
Var° en %		9,76%
<u>de fonctionnement</u>	56,50%	56,89%

En 2023 (comme rappelé supra), plusieurs facteurs ont justifié l'augmentation des charges de personnel par rapport à l'année 2022, notamment :

- La revalorisation du point d'indice (1,5%) effective au 1^{er} juillet 2023 ;
- Le déploiement consolidé du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2023 en application de la délibération du conseil municipal du 30 septembre 2022 ;
- La revalorisation du SMIC intervenue le 1^{er} mai 2023 ;
- L'augmentation du nombre de contrats PEC pour répondre aux besoins des services communaux.

Pour 2024, les évolutions réglementaires et l'augmentation des taux de cotisation auront un impact certain sur la masse salariale de la collectivité. Ci-après l'évolution de plusieurs barèmes sociaux en vigueur au 1er janvier 2024 :

Barèmes sociaux	Année 2023	Année 2024	Statuts concernés
SS vieillesse totalité	1,90%	2,02%	Tous statuts sauf les fonctionnaires
SS A.T. VILLE	2,38%	2,04%	Tous statuts sauf les fonctionnaires
CDG	0,55%	0,75%	Tous statuts sauf les contrats aidés/apprentis
Smic horaire	11,52 €	11,65 €	Uniquement les contrats de droit privé

En outre, le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 attribue, au 1er janvier 2024, 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public) soit une

dépense estimée à hauteur de 441 210,00 € pour l'année 2024.

L'attribution de contrats PEC intervenue principalement à la fin de l'année 2023 en novembre et décembre 2023 se traduit par une augmentation des charges de personnel en 2024 (+130 contrats soit environ 1100 PEC payés en janvier 2024).

b. La structuration de la paie

Rubrique de paie	2022	2023	Variation en %
Traitement indiciaire	18 287 036,24 €	19 175 433,57 €	4,86%
GIPA	42 861,72 €	35 790,54 €	-16,50%
NBI	169 230,04 €	162 732,50 €	-3,84%
IFSE	687 322,65 €	1 929 129,35 €	180,67%
CIA	369 599,82 €	758 950,60 €	105,34%
Salaire brut	40 311 984,95 €	42 205 850,76 €	4,70%
Charges patronales	11 343 829,74 €	11 907 621,24 €	4,97%

3. Bilan des actions de formation

Dans le respect de ses obligations liées à la formation des agents en contrat aidé, la commune a continué à privilégier dans son plan de formation 2023, les actions en direction de ces publics en difficulté sur des emplois dits "tremplins". Elle a tenu ainsi à maintenir les formations d'adaptation au poste notamment en direction du personnel affecté dans les écoles et dans les services techniques opérationnels en accentuant la formation dans le domaine de la prévention et la sécurité (habilitations, PRAP, EPI, CACES, AIPR...).

En lien avec Pôle Emploi, un nouveau dispositif « PEC Excellence » a été inauguré en 2023 avec pour objectifs que les candidats sélectionnés sur ce dispositif s'engagent sur un parcours formation en amont et à l'issue du contrat.

En amont, pour permettre une meilleure adaptation au poste de travail, et à l'issue pour que le candidat puisse valoriser son expérience professionnelle par l'obtention d'un diplôme.

Ce dispositif a permis de recruter 13 agents en PEC Excellence (8 au CCAS et 5 à la Commune) sur des postes d'agents d'accueil pour la préparation du titre professionnel de niveau 4 de médiateur social accès aux droits et services, effectuée à l'issue du contrat PEC et prise en charge par Pôle Emploi. En tout un volume de plus de 441 heures de formation par agent hors contrat.

15 autres agents ont pu également être recrutés au CCAS en PEC Excellence sur des postes d'aide à domicile avec l'engagement de préparer le titre professionnel de niveau 4 d'Assistant de Vie Dépendance pris en charge par Pôle Emploi, pour un volume de 572 heures de formation dont 105 heures en contrat.

L'année 2023 a également été marquée par l'organisation de la première caravane SST sur la commune, en lien avec la délégation CNFPT Réunion et la direction Epanouissement Humain. Il s'agit d'une journée porte ouverte promouvant la diffusion d'une culture commune en matière de prévention et qui s'inscrit dans l'engagement présidentiel de former 80% de la population aux Gestes qui Sauvent (arrêté du 30/06/2017).

Cet évènement a eu pour objectif de sensibiliser aux gestes qui sauvent au travail.

Plusieurs ateliers ont ainsi pu être proposés réunissant sur une journée plus de 165 personnes :

- Sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) avec certificat en fin de parcours (attestation mairie), découpage en 4 étapes : Hémorragie, Plaie grave, Position Latérale de Sécurité (PLS) et Réanimation Cardio-pulmonaire (RCP) (2h00),
- Prévention, Étouffement, malaises, AVC,
- Ergonomie, sensibilisation au sexisme,
- Sport santé (bilan santé, les bienfaits d'une pause active...),
- Intervention d'un kinésithérapeute,
- Dépistage diabète, nutrition,
- Tai-Chi

Il convient de souligner la constance de l'effort de formation des agents communaux avec une augmentation par rapport à 2022, de 43% du nombre de jours de formation effectués pour une baisse de 5% du nombre d'agents formés. Les agents partent en formation sur une moyenne de 3 jours en 2023 contre 2,5 jours en 2022.

Catégorie d'agents formés	Nombre d'agents formés au titre de l'année 2023 (*)			Nombre de jours de formation au titre de l'année 2023 (**)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	12	18	30	70	110	180
B	22	26	48	122	112	234
C	165	190	355	560,5	718,5	1279
Autres contrats : Collaborateurs, PEC, ADRE...	186	484	670	406	1056,5	1462,5
Total	385	718	1103	1158,5	1997	3155,5

(*) Agents comptabilisés une seule fois, qu'importe le nombre de formations effectués

(**) Organismes de formation, CNFPT, Formateurs mairie

2022	nombre d'agents*	Pourcentage en nombre d'agents	Nombre de jours	Pourcentage en nombre de jours
Formations internes	606	47%	812	28%
Formations CNFPT	346	27%	1214	43%
Autres organismes	337	26%	839	29%
TOTAL	1289	100%	2865	100%

2023	nombre d'agents*	Pourcentage en nombre d'agents	Nombre de jours	Pourcentage en nombre de jours
Formations internes	456	37%	791	25%
Formations CNFPT	481	40%	1236	39%
Autres organismes	276	23%	1129	36%
TOTAL	1213	100%	3155,5	100%

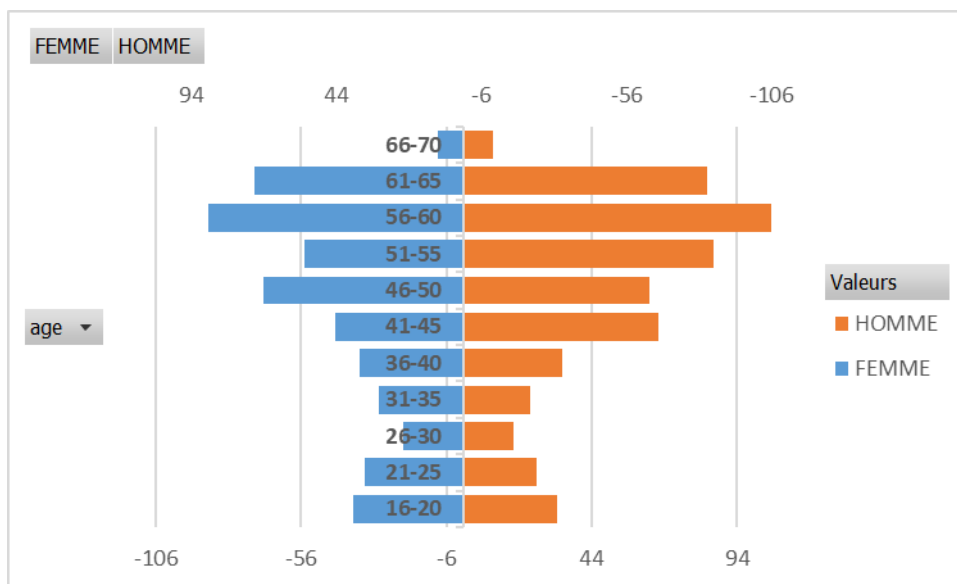
(*) un agent peut être comptabilisé plusieurs fois s'il a effectué une formation interne, CNFPT ou avec un autre organisme

On constate également qu'en 2023, le nombre de jours et d'agents formés par le CNFPT représente 40% des formations de l'année alors qu'en 2022 les formations CNFPT représentaient 27% des agents partis et 43% des jours de formation effectués.

Sur la totalité des agents formés en 2022, ils étaient moins nombreux à participer aux formations CNFPT mais sur un nombre de jours plus important. En 2023 on constate une meilleure sollicitation du CNFPT au regard de la cotisation patronale versée (0,90% de la masse salariale).

4. Pyramide des âges

Pyramide des âges (effectif permanent)



L'âge moyen des effectifs permanents est de 47 ans (contre 45,5 ans pour la FPT en France entière en 2019 par exemple). La collectivité compte 543 agents permanents de plus de 50 ans et 224 agents de plus de 60 ans contre 167 agents de moins de 30 ans.

63 % des effectifs ont plus de 45 ans en 2024. 135 agents ont plus de 62 ans (soit 13 %) et seront sûrement partis à la retraite d'ici 5 ans.

5. Les ressources humaines en 2024

Pour 2024, la gestion des ressources humaines sera principalement orientée vers les actions suivantes :

- Accompagnement GPEC : analyse des préconisations issues de l'étude effectuée par le prestataire et définition d'un plan pluriannuel d'actions
- Réflexion sur l'anticipation des départs à la retraite (recours à l'apprentissage, recrutements sur emplois permanents, formation)
- Etude et mise en œuvre des dispositions législatives en matière de déontologie, cartographie des métiers, charte des élus, code de conduite des agents
- Règlement intérieur des ressources humaines
- Etudes sur la protection sociale complémentaire

PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS SECTORIELLES

I. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PLAINE DES CAFRES

Le territoire de la Plaine des Cafres est un territoire à vocation agricole. Il représente plus de la moitié de la production laitière, maraichère et d'élevage de l'île. Il est le garant du développement économique et la cohésion sociale des hauts incite à la déconnexion au quotidien et la recherche du lien naturel, d'un retour à la nature. Ces atouts font de la Plaine des Cafres un territoire unique, très attractif, prisé de tous. Les visiteurs trouveront dans les projets d'aménagement, la saveur de notre biodiversité unique.

2023

L'année 2023 a été consacrée à finaliser l'instruction des dossiers réglementaires et finaliser des projets phares du territoire, en correspondance avec les obligations réglementaires et recueillir l'avis du public via les enquêtes publiques afférentes :

Cette volonté concerne les projets suivants :

- ***Parc du volcan***
 - Dossier d'autorisation environnementale unique, finalisation et compléments
 - Projet d'aménagement
 - Enquête publique au titre du code de l'environnement
 - Délivrance de l'autorisation environnementale : arrêté n° 2023-2480/SG/SCOPP/BCPE du 14 novembre 2023 portant autorisation pour l'aménagement d'un parc de loisirs dit « Parc du Volcan ».
 - Elaboration et dépôt du permis d'aménager
 - Consultation des entreprises pour travaux de la première tranche sur 8 lots
- ***Piton Sahales***
 - Dossier d'autorisation environnementale unique
 - Elaboration de la phase Projet
 - Dossier de compensation agricole
 - Dépôt du permis d'aménager et arrêté d'urbanisme autorisant le projet
 - Enquête publique du 6 avril au 5 mai 2023 inclus
 - Arrêté préfectoral n° 2023-1860 SG/ScoPP/BCPE du 4 septembre 2023 portant autorisation environnementale de construction d'une retenue collinaire piton Sahales
 - Dossier de consultation des entreprises
 - Dossier de financement sur les fonds FEADER.
- ***Travaux réalisés***
 - Aménagement de surface du Belvédère de Grand bassin à Bois Court
 - Réalisation du refoulement de Payet GÔ pour sécuriser les retenues collinaires des Herbes Blanches en période de sécheresse extrême
- ***Des études complémentaires pour consolider nos orientations et préparer l'avenir***
 - Des études sur le schéma directeur d'irrigation

En 2024

Les orientations sont adossées au développement durable et se répartissent en quatre catégories en faveur :

- Du développement de l'agriculture et de l'élevage (1) ;
- Du développement touristique et économique du territoire (2) ;
- De la valorisation du patrimoine communal et du cadre de vie des usagers (3) ;
- De la transition énergétique (4).

1. Conforter, améliorer et développer les actions en faveur de l'agriculture et de l'élevage

En matière de ressource propre durable, la commune du Tampon s'engage à poursuivre la mise en œuvre des retenues collinaires de grande capacité. Ces ouvrages assureront l'irrigation en eau brute des parties Est et Ouest de la commune, favoriseront la diversification et répondront aux besoins des volumes de maintien d'une économie sécurisée de par son stockage massif.

• **Construction de la retenue collinaire de Piton Sahales**

Les travaux suivent les orientations du schéma d'irrigation de 2017.

Les travaux de construction de ce barrage ont démarré fin 2023 pour un volume de stockage de 350 000 m³ d'eau brute et s'achèveront en décembre 2024. Cet ouvrage permettra de renforcer le périmètre irrigué des Herbes Blanches et celui de Piton Marcelin, l'objectif étant de progresser vers une surface irriguée de 1000ha avec une interconnexion des réseaux de distribution.

• **Schéma Directeur d'Irrigation**

Le nouveau schéma directeur en cours de révision fixera les adaptations aux changements climatiques, il se finalisera avec les observations de terrain et les retours d'expérience en particulier sur les zones médianes et des secteurs de Grand Tampon, Petit Tampon et privilégiant les ouvrages autour de la rivière d'Abord.

Toutes les études de cette nouvelle stratégie se combineront avec les possibilités de turbiner l'eau de ces barrages pour produire de l'électricité :

- Au moins 4 barrages sur la Rivière d'Abord
- Une quatrième retenue collinaire Piton Mahot
- 3 retenues sur la ravine Jean PAYET
- Plusieurs retenues de moyenne capacité sur la ravine Leclerc et Bras Martin
- Un nouveau concept de pompage sans consommation électrique devra permettre d'irriguer le secteur de Notre Dame de la Paix

• **Réalisation de chemins d'exploitation**

Poursuivre le désenclavement des exploitations agricoles par un programme de modernisation des dessertes : accès facile et rapide et favorable à l'entretien des terres, à la production et à son écoulement.

- **Travaux** : Création des Chemins 50 et Passerines ainsi que des chemins des Pins et S'LO
- **Etudes** : Etudes de 50kms de modernisation des chemins d'eau sur l'ensemble du territoire.

- **Gestion de l'irrigation d'eau brute**

Un nouvel outil sera mis en œuvre pour les relevés plus aisés et fiables des consommations d'eau brute.

Création d'un système de radio-relève sur les compteurs d'irrigation de l'eau brute des barrages collinaires.

2. Œuvrer en faveur du développement économique du territoire

La commune attire chaque weekend plus de 30 000 visiteurs, ses paysages et ses sites pittoresques en font un lieu exceptionnel.

Les aménagements s'ouvrent plus aux visiteurs des pays de la zone et également aux européens grâce à l'investissement communal de qualité, pour certains il s'agira de les compléter et d'autres de commencer les travaux en tenant compte des valeurs intrinsèques et naturelles.

- **Compléter l'opération d'aménagement de surface du belvédère de Grand Bassin**

Les travaux d'aménagement de surface et paysagers sont achevés, les plantations des espèces endémiques des hauts donnent au paysage un caractère verdoyant unique plongé dans le rempart de Grand Bassin.

Les équipements s'ajouteront à la contemplation et au bien-être :

- Une nouvelle horloge hydraulique
- La transformation de la plateforme en verre sur 50% de la surface du point de vue
- La création de 20 kiosques destinés à la promotion des produits du terroir

Aménagement des sentiers du village de Grand bassin :

Le schéma d'interprétation et de valorisation régional sera mis en pratique pour rendre accessible les sentiers du village.

Les études de conception définiront les séquences des aménagements ainsi que les caractéristiques des dessertes piétonnes de ce lieu.

- **Parc végétal du volcan**

Attendu depuis plus de 30 années, il se concrétisera par un démarrage des travaux dès le mois d'avril :

- Réalisation de la tranche 1 des travaux du parc de loisirs du Bourg Murat, qui se différencie du site de Grand Bassin et traduira l'histoire des hauts et ses richesses combinées aux reliques de conservation naturelle. La mise en scène de cet aménagement s'étendra sur 23 ha avec une palette végétale, des sentiers d'interprétation et des activités de toute nature.

La finalité de ce projet nature, situé 1600 mètres d'altitude à Bourg-Murat est d'offrir aux visiteurs

- Un nouvel espace aménagé pour découvrir ou redécouvrir en famille la beauté des Hauts
- Un espace convivial adapté à l'environnement mêlé à l'esprit du lieu authentique, et sera placé sous le signe de la biodiversité, de la détente, la contemplation.

- Le vecteur économique permettra la création d'emplois directs et indirects.

La mise en œuvre de ce projet contribuera au développement stratégique des hauts encore pauvres et à la conservation de la biodiversité du territoire. Le Parc offrira aux visiteurs la fraîcheur du savoir-faire et notre convivialité.

- **Projet de création d'une hélisation ministérielle**

Les études de faisabilité étant stabilisées, les étapes prochaines consisteront à formaliser les axes réglementaires de cet équipement et à concevoir les éléments constitutifs du projet, en même temps qu'une analyse de l'exploitation et du retour sur investissement.

Un accompagnement par le biais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage est nécessaire afin de dialoguer avec les instances administratives.

Cette volonté permettra de s'affranchir des autorisations de survol limitées pendant les phases éruptives du volcan que possède la commune.

L'équipement situé à la Plaines des Cafres se présente comme un point de désengorgement de celui de Pierrefonds.

- **Téléphérique**

La transformation du monte-charge en téléphérique est un ouvrage qui agira comme un catalyseur de la revoiture du site de Grand Bassin, un voyage court, magique et pittoresque.

Il aura aussi pour vocation la protection du village de Grand bassin et contribuera à la sécurité des randonneurs.

Le projet est une conception-réalisation de ce mode de transport répondant au code du tourisme. La conception s'étalera tout au long de l'année.

- **Aménagement de la route forestière du volcan**

Création d'un parcours de mise en scène à caractère touristique de la voie communale menant au volcan sur 2,5 km. Jalonement des points remarquables et paysagers.

- **Création d'un parcours de santé de haute altitude**

Sur le pourtour des 55 hectares du parc du volcan, il est projeté une boucle de 5 kms d'itinéraire sur lequel seront mêlés course à pied, promenade et vélos.

Le parcours de haute altitude se combinera avec les activités du parc de loisir.

3. Valorisation du patrimoine communal et du cadre de vie des usagers

Les projets mis en œuvre visent à améliorer l'accueil ainsi que le cadre de vie et les services aux usagers.

- **Voirie**

Réfection d'enrobé sur 10 kms / tri couche sur 10 kms

- **Création de voies de liaison**

Rue des écoles Maximin Lorion / chemin Mussard Coin Tranquille suite/ Liaison Gilles Bègue RN3 suite / Chemin Berrichon et chemin des Courges, Acacia.

- **Amélioration du bâti scolaire**

Programme ambitieux de réfection du bâti des 12 écoles des hauts (peinture, étanchéité, clôture...) ; un audit des établissements est en cours de réalisation permettant de prioriser les actions à mettre en œuvre.

- **Amélioration du patrimoine communal**

Salle des fêtes du 23ème / Ancien locaux d'Edgard Avril

- **Améliorer l'accès des citoyens au service public**

Lancement d'un concours pour la création d'un centre administratif permettant d'accueillir l'ensemble des services communaux de la Plaine des Cafres.

- **Maison France Services de la Plaine des Cafres**

De Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, 6 813 accompagnements ont été réalisés par la Maison France Services contre 3 307 en 2022. Une montée en compétence et un service plus ouvert à l'information du public et davantage de permanences des différents partenaires intervenant sur le site (pôle emploi, CAF, CGSS, PLIE, impôts, maison de justice et de droit, AD2R, MLS, ESF, SIAD, EDF, Sudeau...).

Enjeux pour 2024 : Extension des temps de permanence des partenaires (Point Justice notamment) / Mise en place d'ateliers par la CAF /Rendez-vous en visio CAF/CGSS et mise en place des permanences d'EDF

Un partenariat avec le Département ainsi qu'avec l'ADAPEI est en cours d'élaboration, avec la mise en place d'ateliers thématiques en lien avec le numérique qui seront animés par le conseiller numérique de la Maison France Services.

Répondre à l'appel à manifestation d'intérêt : « Aller vers : en France Services » dans l'optique de déployer un bus mobile France service sur les écarts de la commune.

- **Extension du cimetière de la Plaine des Cafres**

Les travaux se poursuivent et l'extension devrait être livrée en août 2024.

- **Réfection de la chapelle ardente de la Plaine des Cafres**

Le projet est une amélioration des salles mortuaires avec une extension de ces salles.

- **Aménagements sur le secteur de Piton Hyacinthe**

Réfection de la salle des fêtes/ Extension de l'aire de jeux, du terrain de boules, création d'un plateau couvert et d'un parking de 35 places.

- **Cuisine 7000 APECA**

Création d'une cuisine centrale 7000 repas pour desservir un ensemble de centres scolaires de la commune.

Les études avant-projet étant achevées, il conviendra de s'orienter vers une phase projet pour répondre aux besoins.

4. Des projets en faveur du développement durable, de la biodiversité et de la transition énergétique

L'objectif étant d'une part la réduction de la facture énergétique et d'autre part la mise en œuvre de projets innovants valorisant les ressources et le potentiel naturel.

D'une manière globale un schéma directeur des énergies est en cours de consultation, il déterminera les différents systèmes de production d'énergie :

- Sur l'eau
- Au sol
- Et éolienne

Ce schéma intègrera les zones d'accélération des énergies renouvelables instituées par l'orientation gouvernementale.

- **Potentiel photovoltaïque**

Lancement d'une étude sur l'ensemble du patrimoine communal de la Plaine des Cafres afin de produire sa propre énergie à partir des centrales solaires. Ce projet est en cohérence avec les zones d'accélération des énergies et s'inscrira dans une démarche d'autoconsommation. Lancement d'une expérimentation sur un secteur du territoire et ainsi créer un modèle.

- **Création d'une Station de Transfert d'Energie par Pompage**

Après obtention d'une subvention de l'ADEME, lancement de l'étude de faisabilité.

Il s'agit d'un projet innovant et unique qui permettra le stockage d'énergie électrique jusqu'à 12 MWh par unité.

A partir des retenues collinaires de grande capacité, le concept est de produire par turbinage de l'énergie électrique par des conduites forcées, la topographie de notre territoire est très adaptée à ce dispositif d'avenir.

- **Centrale de production électrique sur plan d'eau des retenues collinaires**

La commune a lancé en 2020 un appel à projet afin de valoriser les surfaces de plan d'eau de deux retenues collinaires de Piton Marcelin et des Herbes Blanches.

- **Piton Marcelin**

Akuo Energy, lauréat de cet appel à projet, propose l'installation d'une centrale photovoltaïque de 2,2 MWh pour une production de 3300MWh/an sur une surface totale de 2ha.

- Herbes Blanches

Total énergies, lauréat de cet appel à projet, propose l'installation d'une centrale photovoltaïque de 3MWc pour une production de 5000MWh/an sur une surface totale de 2ha. Il convient de mettre en réalisation ces 2 projets.

• Plateforme de transit

La loi AGECE de 2021 de lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire permet à la commune de créer une plateforme de transit de matériaux afin qu'elle puisse réintégrer ses matériaux lors de la mise en œuvre de ses propres chantiers. L'accompagnement du bureau d'étude en 2023 nous permet de passer à l'étape de réalisation de ladite plateforme.

• Utilisation des eaux issues des retenues collinaires

- Les orientations de la circularité de l'eau devront s'ouvrir à la possibilité de potabiliser l'eau de ruissellement stockée dans les retenues collinaires étudiées.
Le traitement de cette eau est désormais maîtrisé, la commune a défini une volonté de disposer de cette eau pour les besoins exceptionnels en cas de catastrophe naturelle.
- De la même façon, les eaux provenant de l'usine de potabilisation du site de Leveneur seront également traitées pour une utilisation à l'irrigation.
- La réalisation de ces traitements s'inscrira dans une démarche de développement durable.

• Atlas de la biodiversité

La commune du Tampon est riche d'une flore indigène. Les relevés du CBNM (Conservatoire Botanique National des Mascariens) indiquent que le Tampon abrite 560 plantes vasculaires indigènes dont 215 sont endémiques strictes de La Réunion : ainsi, 65 % de la flore autochtone de la Réunion (867 indigènes, CBNM 2016) est observée au Tampon.

A noter également que le gradient altitudinal de la commune, qui s'étend entre 400m et 2400m d'altitude permet une représentation quasi complète des écosystèmes forestiers de La Réunion : forêt semi sèche en basse altitude, forêt de bois de couleurs des Hauts (800-2000m) et végétation éricoïde d'altitude (>1000m).

Le Tampon abrite également une faune remarquable avec notamment la présence d'une colonie de Pétrel Noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*). Espèce endémique de l'île de La Réunion, en danger critique d'extinction au niveau mondial depuis 1994, elle a récemment été classée parmi les 15 espèces qui ont le plus de risques de disparaître dans les prochaines années (Parc National Réunion, Life + Pétrel 2015). C'est donc une urgence de conservation au niveau mondial. Actuellement la taille de la population du Pétrel noir de Bourbon est probablement comprise entre 10 et 50 couples uniquement.

Fort de ce constat, la commune a décidé de candidater à l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB début 2023 relatif à l'Atlas de la biodiversité communale afin de soutenir financièrement les communes s'engageant dans cette démarche).

L'atlas a donc pour objectif de mettre en lumière les enjeux de biodiversité et les continuités écologiques locales de la commune afin de mieux les prendre en compte dans les futurs projets communaux.

La commune a obtenu une subvention de 46 000€ pour un coût total estimé à 57 500€ pour la période du 23/03/2023 au 31/12/2025 et va lancer prochainement une AMO pour l'assister dans cette

démarche.

La commune se projette comme un pôle de référence sur l'énergie, la biodiversité et les aménagements plein air.

II. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

1. La dynamique économique : faciliter l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire

Principales réalisations 2023

1/ Participation et suivi de l'organisation d'évènements liés à la formation, l'insertion et l'emploi au sein des entreprises du territoire.

- *Le Forum de la formation en alternance*, organisé par le JIR, en partenariat avec la Commune, s'est tenu le 28 juin 2023 sous le grand chapiteau de la SIDR des 400. De nombreuses filières étaient présentes, dans des domaines variés, comme la maintenance, la sécurité, la restauration, le commerce, l'administration, la comptabilité, la grande distribution... L'information reçue sur la filière professionnelle envisagée étant précieuse pour les jeunes qui cherchent leur voie, cet événement a connu un franc succès avec plus de 1500 visiteurs et une cinquantaine d'exposants.
- *Le Forum territorialisé de l'action sociale et de l'insertion du Territoire d'Action Sociale (TAS)*, organisé par le Département, en collaboration avec la Commune, la CASUD et le Pôle Emploi. Le forum s'est tenu le 28 mars 2023 sous le grand chapiteau du 23^{ème} km (site de Miel Vert). Le public visé concernait les communes de l'Entre Deux et du Tampon ; les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion pour se rendre au forum ont pu bénéficier de transports. Ce *premier* forum a été une réussite avec 96 partenaires présents et plus de 700 visiteurs dont 55 % inscrits au Pôle Emploi, avec des tranches d'âge bien équilibrées, de 15 à + 55 ans. [88,5 % des visiteurs étaient originaires du Tampon, 8,4 % de l'Entre Deux et 3,1 % d'ailleurs.]. Ces participants ont notamment pu avoir :
 - Une présentation des différents dispositifs d'insertion sociale et d'accompagnement,
 - La caravane d'accès aux droits et à l'information du Département,
 - Un focus sur les métiers en tension, un job dating avec présentation de l'offre de service de Pôle Emploi,
 - Des ateliers sur l'implication citoyenne et la souveraineté alimentaire pour une agriculture de proximité,
 - Des conseils pratiques, écogestes pour faire des économies au quotidien,
 - Des ateliers de démonstration et de confection d'objets artisanaux : • composition florale et végétale, fabrication de fascines, rempotage de plantes... • fabrication de pots en bois de palettes et bois de goyavier, en récupération de bouteilles • reconnaissance de végétaux, découverte des secrets de l'eau, des bio déchets... • démonstration et transformation de vétiver, et de tressages de fibres végétales.

- *La Journée Pour l'Emploi* organisée par le Pôle Emploi, s'est tenue au grand chapiteau de la SIDR des 400. L'organisation a été suivie par le service développement de la commune.

Le forum a été une réussite avec 3 000 visiteurs sur la matinée. 100 exposants (hors recruteurs) étaient présents et 55 entreprises du bassin sud/ouest (dont 11 agences d'intérim et 26 entreprises du Tampon).

Sur cette matinée, 344 postes étaient proposés dont 160 en alternance. 679 entretiens ont été réalisés et 140 placements dans les jours qui ont suivis la JPE 2023.

2/ Poursuite de la procédure d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Extérieure (RLP) pour la ville du Tampon et mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

- **Sur le RLP :** La phase de diagnostic s'est clôturée et le diagnostic a été livré au 1^{er} semestre 2023. Elle a été suivie par une phase de concertation avec des réunions publiques et des réunions de travail avec les Personnes Publiques Associées. La phase de concertation s'est clôturée en décembre 2023 avec une délibération du Conseil municipal qui a tiré le bilan de la concertation du RLP.
- **Sur la TLPE :** Un diagnostic du territoire a été réalisé par le cabinet qui nous accompagne. La Commune s'est mise à jour d'un point de vue réglementaire via une délibération prise au Conseil municipal de juin 2023 qui a institué les nouvelles règles d'application de la TLPE dont le recouvrement est effectif au 1^{er} janvier 2024.

3/ Adhésion au dispositif de l'Opération de Revitalisation de Territoire : Diagnostic territorial :

L'ORT ayant pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité (...), la transmission à l'Etat suppose que le projet soit défini dans sa globalité. Il convient de procéder à un diagnostic territorial permettant de définir les axes principaux d'actions sur le territoire du Tampon, que ce soit sur le volet logement, dynamique commerciale ou attractivité touristique. La totalité du territoire devra être concerné. Au dernier trimestre 2023, la CASUD a délibéré pour la mise en place d'une ORT chapeau sur le territoire intercommunal. Le projet du Tampon doit également s'inscrire dans le cadre de cette ORT chapeau.

4/ Dans le cadre du transfert des compétences des ZA de la Loi NOTRE à la CASUD pour les zones d'activités sur la commune du Tampon :

- *Les travaux de la ZAE Les Palmiers à Trois Mares de la tranche 1 sur 5 ha* sont terminés : les 34 parcelles ont été attribuées sous les formules de location/vente et en cession directe. Les premiers permis de construire ont été déposés en 2023.
- *Pour la ZAE du 14^{ème} km (sur 10 ha, avec une dominante d'activités artisanales) et la ZAE du 19^{ème} km (sur 23 ha, avec une dominante agroalimentaire) :* les études préliminaires et dossiers d'avant-projet sont toujours en cours.

Les zones d'activités étant de la compétence de la CASUD, la Commune apportera le foncier nécessaire à la réalisation de ces projets. Par délibération n° 9 du 29 avril 2023, le conseil

municipal a approuvé la vente de la tranche 1 (35 507 m²) au prix de 1 400 751, 51 €.

Enjeux et actions 2024

1/ Participation et suivi de l'organisation de divers événements liés à la formation, l'insertion et l'emploi au sein des entreprises du territoire.

Maintien de la participation actives aux divers événements en faveur de la formation, l'insertion et l'emploi.

2/ Organisation du Forum de la création / reprise d'entreprises à destination des porteurs de projet du Tampon, agrémenté d'un « Concours de l'entrepreneuriat ».

- *Sur le forum* : Ce forum permet de mettre en avant le réseau de partenaires qui accompagnent et/ou financent les créateurs d'entreprises. *Action réalisée en partenariat avec la Direction de la Cohésion Sociale.*
- *Sur le concours* : Organisé en partenariat avec une association du territoire, le concours serait accessible aux porteurs de projets du territoire avec une valorisation particulière des porteurs de projets domiciliés dans les quartiers prioritaires de la ville et/ou qui créent leur activité dans l'un des quartiers prioritaires du Tampon et de l'entrepreneuriat au féminin. *Action réalisée en partenariat avec la Direction de la Cohésion Sociale*

3/ Poursuite de l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Extérieure (RLP) pour la ville du Tampon et mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Depuis le 1er janvier 2024, les maires sont compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, que leur commune soit ou non couverte par un RLP.

Le préfet de département n'a plus de compétences en la matière.

Jusqu'à l'adoption du RLP, c'est le Règlement National de Publicité qui est en vigueur.

Le service de l'urbanisme a la charge de l'instruction des demandes relatives au RLP et à la TLPE.

Un travail collaboratif permet le suivi du dossier.

- *Sur le RLP* : Dès le premier trimestre 2024 l'enquête publique relative à la mise en place du RLP sera lancée. Après analyse des éléments recueillis pendant l'enquête publique, le projet définitif de RLP sera soumis au Conseil municipal qui délibérera.
A compter de l'adoption du RLP celui-ci entrera en vigueur sur le territoire communal.
- *Sur la TLPE* : Le 1^{er} recouvrement se fera en 2024.

3/ Dans le cadre du transfert des compétences des ZA de la Loi NOTRE à la CASUD pour les zones d'activités sur la commune du Tampon :

- *Pour la ZAE Les Palmiers à Trois Mares* : Sur la tranche 1, suivi de la commercialisation et des permis de construire. Sur la tranche 2, suivi du permis d'aménager, suivi de la consultation et calendrier des opérations dont la pré-commercialisation. Sur la tranche 3, suivi du programme.

- *Pour la ZAE du 14^{ème} km (sur 10 ha, avec une dominante d'activités artisanales) et du 19^{ème} km (sur 23 ha, avec une dominante agroalimentaire)*

Les zones d'activités étant de la compétence de la CASUD, la Commune travaille en collaboration avec les services de la CASUD et apporte le foncier nécessaire à la réalisation de ces projets.

2. Soutenir le développement de l'agriculture

Principales réalisations 2023

1/ Accompagnement des exploitants agricoles dans la sécurisation de l'eau agricole / Délégation de gestion du dispositif d'aide à la réhabilitation des retenues collinaires individuelles du territoire à la commune du Tampon.

Dossier en attente de financement du Conseil Départemental. (25 exploitants agricoles ont déjà déposé leurs demandes.)

2/ Organisation de la Fête des Agrumes Réunion – 1^{ère} édition

La filière agrumes compte de nombreux représentants sur la commune du Tampon. Cette culture contribue au développement économique du territoire. Dans le contexte économique actuel où les producteurs ont souffert ces dernières années des aléas climatiques (cyclone, sécheresse), les producteurs d'agrumes du Tampon ont du mal à écouler leurs productions dans les meilleures conditions, d'autant plus que cette année, un décalage dans les récoltes a entraîné une surproduction de ces fruits présents sur tous les étals. En pleine saison, la Commune a été interpellée par les agriculteurs du territoire qui envisageaient la perte de cinquante tonnes d'agrumes faute de circuits de distribution suffisants, générant ainsi un gaspillage alimentaire important, sans compter les pertes financières pour les professionnels de la filière. Attentive aux difficultés de la filière et face à la nécessité d'écouler au plus vite la production d'agrumes des producteurs du territoire, la commune du Tampon a apporté son soutien et a mis en place un événement pour permettre l'écoulement des diverses variétés d'agrumes (citrons, oranges, clémentines, tangors, mandarines, ...) avec une vente directe du producteur au consommateur à des prix attractifs. « La Fête des Agrumes Réunion » s'est tenue du samedi 12 au dimanche 13 août 2023 au Parc Jean de Cambiaire.

3/ Accompagnement des agriculteurs ayant subi des pertes agricoles dues à la sécheresse 2022.

Une centaine d'agriculteurs ont été accompagnés pour le dépôt de leurs dossiers de demande de fonds de secours des outre mer (FSOM) pour les pertes agricoles du 6 avril au 10 mai 2023.

La commune sera également présente à leurs côtés suite au passage du cyclone BELAL.

Enjeux et actions 2024

1/ Accompagnement des exploitants agricoles dans la sécurisation de l'eau agricole / Délégation de gestion du dispositif d'aide à la réhabilitation des retenues collinaires individuelles du territoire à la commune du Tampon : Poursuite du travail engagé pour l'accompagnement des agriculteurs avec la réouverture du dispositif par le Département en 2024.

2/ Mise en place de la charte agricole sur le territoire de la commune du Tampon. Celle-ci

constituera un outil d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet articulé avec des projets urbains, environnementaux et économiques cohérent avec les orientations agricoles régionales, nationales et européennes et partagé par les différents acteurs agricoles et de l'aménagement du territoire. La charte sera cosignée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture de La Réunion et la commune du Tampon.

III. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Planifier un développement équilibré et durable du territoire

Principales réalisations 2023

Le Plan local d'Urbanisme qui a été adopté lors du Conseil municipal du 8 décembre 2018 est devenu exécutoire le 14 janvier 2019. L'année 2023 a permis de poursuivre sa bonne application au travers de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, mais également d'explicitier cette nouvelle réglementation, en particulier aux administrés lors de la réception du public et plus généralement à l'ensemble des interlocuteurs du service.

Le 21 avril 2022, l'arrêté municipal n°14-2022 a prescrit une modification prioritaire du PLU afin d'appliquer la décision du Tribunal Administratif (Jugement Avant Dire Droit n°1900918) de renforcer d'une part l'évaluation environnementale du rapport de présentation par une partie dédiée à l'emplacement réservé n° 46 et, d'autre part, d'annuler le classement en zone inondable issu du STPC des parcelles cadastrées sections BW131, 132 et 3279. Cette modification n°1 du PLU a été approuvée après enquête publique par le Conseil Municipal le 11 août 2023.

Enjeux et actions 2024

1/ Evolution du Plan Local de l'Urbanisme

Par délibération du conseil municipal du 17 juillet 2021, la commune a engagé une modification du Plan Local d'Urbanisme afin de procéder à des évolutions des documents graphiques (zonages liés aux emplacements réservés, corrections du règlement, ...).

Ces travaux, qui avaient été différés dans l'attente de la modification n°1 prioritaire car en réponse au Jugement Avant Dire Droit précédemment cité, vont pouvoir reprendre et être réajustés : la réflexion sur l'aménagement du territoire communal doit en effet être élargie aux enjeux des travaux relatifs à la révision du SAR lancés officiellement en juin 2023 et aux enjeux de la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 qui fixe un objectif réglementaire de « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

2/ *La planification urbaine* : les orientations relatives en la matière s'articulent essentiellement autour de la planification urbaine, comme suit :

- Lancement d'un schéma de voirie en lien avec le Plan de déplacements Urbains établi par la Casud.

- Lancement d'un plan d'alignement des voies publiques.

3/ Une action foncière encadrée au service d'un aménagement équilibré du territoire communal, des orientations municipales en faveur de la réalisation de projets structurants qui devront répondre à la poursuite des objectifs suivants :

- La structuration et l'équipement des quartiers de la Commune et ses écarts ;
- Le développement urbain du Centre-ville et des bourgs (projet de logements et équipements publics, ...)
- L'amélioration et l'extension des voiries et des réseaux (dépôt de dossier d'enquête préalable d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe pour le projet de voie urbaine suite à la délibération du 16 décembre 2023, voies de liaisons...).

2. Le logement : accompagner le développement de l'habitat

Le Tampon connaît un développement urbain important ainsi qu'une progression démographique qui se stabilise avec un taux de croissance annuel moyen de +1,2% de 2015 à 2021.

Au 1er janvier 2022, la commune comptait 32 436 résidences principales, dont 15.01 % sont des logements locatifs sociaux (4870 logements). L'effort de production doit ainsi être soutenu pour répondre à l'obligation de la loi SRU d'atteindre 25% de logements sociaux fixée pour la commune du Tampon.

C'est dans ce cadre que la commune poursuit une politique dynamique de l'habitat à travers plusieurs leviers :

- La constitution de réserves foncières permettant de faciliter la construction de logements sociaux, en faveur de l'ensemble des publics (social, intermédiaire, étudiants, personnes âgées,). Au-delà de l'exercice de son droit de préemption pour assurer une maîtrise du foncier destiné à des opérations de logement, la commune établit également des conventions de portage foncier et financier avec l'EPFR. ;
- La collectivité apporte sa garantie pour les emprunts des bailleurs auprès notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- En ce contexte de crise sanitaire et économique, la commune apporte exceptionnellement un soutien financier afin de compenser les déficits pour des opérations déjà programmées voire en chantier.

L'objectif de la collectivité est la réalisation de 3 000 logements entre 2020 et 2026, dont 1 000 logements à destination des personnes âgées et 600 pour les étudiants.

La mise en œuvre de ces objectifs ambitieux implique d'un côté un accompagnement des opérateurs, que ce soit pour des réalisations en direct ou en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement), et ceci dès la phase de prospection foncière jusqu'à la livraison des opérations et d'un autre côté une réflexion quant à l'aménagement et la structuration de la ville et des quartiers : trame viaire, équipements scolaires, sportifs, médicaux, aires de jeux, parcs, locaux d'activités en pied d'immeuble pour y implanter commerces et services de proximité...

Principales réalisations 2023

En 2023, le Tampon comptait 394 logements sociaux supplémentaires par rapport à 2022 :

- La SHLMR a livré en mars 46 LLTS à Bérive (Résidence « Aimé Gonthier ») ;
- La SODEGIS a livré en juillet la résidence « Laure Fontaine » chemin Alverdy en centre-ville (30 LLS) et la résidence « Jean Payet » (20 LLTS et 46 LLS) à Trois Mares, puis en novembre la résidence « Dr René Fontaine » composée de 30 LLS dédiés aux personnes âgées et de 93 PLS dédiés aux familles, soit 123 logements au total en plein cœur du centre-ville ;
- La SIDR a livré en octobre 51 LLS à Bel Air, près du parcours de santé de la Pointe (résidence Grenadelles) et en décembre la résidence pour personnes âgées « Idéno Bigey » rue Bertaut partie basse, comportant 78 logements répartis en 20 LLS et 48 LLTS

La Commune du Tampon favorise par ailleurs la production de logements sociaux en se portant garante des prêts contractés par les bailleurs auprès de la CDC.

En 2023, elle a ainsi accordé sa garantie d'emprunt pour 7 opérations (Lacouture de la SEMAC, Ikaria / Jardins Partagés (phase 1) / Gorbachev de la SODEGIS, la Case de la SIDR, la ligne des 400 / Baret / Sautron de la SHLMR) à hauteur de 52 Millions d'Euros. A cela s'ajoute une garantie pour un prêt de la SODEGIS visant à réhabiliter la résidence Orchidées 2 pour un montant de 2.2 Millions d'Euros.

Enjeux et actions 2024

12 opérations pour la réalisation de **1087 logements** (dont **162 destinés aux personnes retraitées**) sont en chantier au 1er janvier 2024 :

SHLMR	Baret	55	24 LLS / 31 PLS	Centre-ville – de part et d'autre du bd Général de Gaulle (vers restaurant le Gourmand)
	Sautron			
SODEGIS	Frantz Sanassama (ex-Adjibi)	78	53 LLS / 25 LLTS	23ème – 34 Chemin Gervais
SEMADER	Jardins d'Eléa	66	66 LLS	Trois Mares – rue Luc Hoarau
SODEGIS	Horus	78	78 PLS (dont 14 RPA)	Centre-ville – rue Général de Gaulle (entre la Poste et le lycée Roland Garros)
SODEGIS	Boulangier	32	21 LLS / 11 LLTS	12ème – 63 chemin Eucher Pothin
SHLMR	Ligne des 400	30	25 LLS / 5 PLS	Centre-ville – rue Fréjaville 400
SEMAC	Sonate	120	56 LLS (RPA) / 64 PLS	Centre-ville/10ème – RN3 (Terrains SITA)
SIDR	La Case	199	60 LLTS (dont 44 RPA) / 48 PLS / 49 LLS	Trois Mares – angle rue Montaigne et RD3

SODEGIS	Jardins Partagés	373	139 LLS / 58 LLTS (dont 48 RPA) / 73 PLS (+ 120 privés étudiants)	Centre-ville – 157 avenue Prsdt Chirac
SODEGIS	Ikaria	56	20 LLS / 36 LLTS	Centre-ville – 327 rue Hubert Delisle (en face de Bruno Vidéo)

Ainsi, sur ces 12 opérations, 9 devraient être livrées en 2024, ce qui correspond à **658 nouveaux logements**.

Plus de 1000 logements devraient être mis en chantier en 2024 puisque déjà programmés au titre de la LBU (financement Etat). Enfin, la Commune, la CASud et l'Etat se mobilisent de manière partenariale à travers le Contrat de Mixité Sociale qui sera signé début 2024 et qui fixe les modalités d'atteinte de l'objectif SRU en termes de production de logements.

Dans un souci de structurer et dynamiser les quartiers, la plupart de ces futures résidences comportent des locaux d'activités en pied d'immeuble afin d'y implanter commerces et services de proximité.

Ces nouveaux logements permettent de proposer aux Tamponnais des logements adaptés à leurs besoins en matière de typologie et de ressources afin d'améliorer leur cadre de vie.

Par ailleurs, la commune poursuit son accompagnement des bailleurs et promoteurs afin d'aboutir à des opérations qui correspondent aux ambitions de développement du Tampon : une grande qualité architecturale des résidences, une bonne qualité fonctionnelle des logements, une dynamisation des quartiers par des commerces et services de proximité, la structuration des quartiers par des équipements (aires de jeux, jardins, établissements scolaires et pour la petite enfance...) et par la mise en œuvre d'une trame viaire adaptée à ce développement et permettant les connexions entre les différents quartiers tamponnais.

IV. L'ENVIRONNEMENT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE, LA QUALITE DE VIE ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

1. L'environnement et le développement durable

La ville du Tampon est reconnue comme la ville verte et fleurie par excellence. Cette perception est enrichie par la poursuite des actions communales en faveur de la biodiversité et renforcée par la lutte contre les espèces invasives.

Principales réalisations en 2023

1/ Travaux d'extension du Parc des Palmiers, réception définitive en Mai 2024.

2/ Poursuite du développement de la production de palmiers destinés à la plantation des abords des routes.

3/ Poursuite du projet de la route « mellifère - Endémiel ». La ville du Tampon a été désignée « Site Pilote pour la reconquête de la Biodiversité », et a obtenu une subvention exceptionnelle de l'état

pour la mise en œuvre de ce projet, une première pour la commune et au niveau national. Ce projet a obtenu en 2019, deux prix nationaux dans la Catégorie « Environnement » et 1er prix « Les Outre-mer Durables ».

4/ Réhabilitation de 3 anciennes décharges : études de diagnostic et sondages, phasage de concertation avec les services de l'état, pour la programmation des dossiers DCE.

(Subvention en cours par l'ADEME pour la résorption des décharges littorales pour le site de la Bergerie).

5/ Renforcement du niveau de propreté urbaine et protection de l'environnement notamment, par la mécanisation du nettoyage et le désherbage manuel.

6/ Plantation de palmiers sur tous les axes majeurs de la Commune et suppression des dépôts sauvages par un programme de végétalisation des points noirs paysagers.

7/ Plantation de rosiers dans les hauts pour la sauvegarde des espèces.

8/ Réalisation d'une aire de jeux (1000 m²) et street work out (500 m²) et d'un pich'ONE aire de jeux multisports (150 m²).

Enjeux et actions 2024

1/ Belvédère de Grand-Bassin : après son aménagement, la municipalité améliorera la biodiversité du site par la plantation de plantes endémiques.

2/ Réalisation de la « Route des abeilles : Endémiel » sur le territoire communal par la plantation d'espèces mellifères sur un linéaire de 36 km.

3/ Ouverture de l'extension du Parc des palmiers, avec la mise en place d'un système d'irrigation intégré par Wi FI innovant permettant d'avoir accès à des informations sur la consommation d'eau.

4/ Poursuite du développement de la production de palmiers, de plantes endémiques et mellifères.

5/ Poursuite du renforcement du niveau de propreté urbaine et mécanisation du nettoyage.

6/ Poursuite de la réhabilitation des 3 décharges.

7/ Mise en œuvre des mesures compensatoires de la retenue collinaire Piton Marcellin (production d'espèces indigènes et endémiques, lutte contre les espèces invasives et plantation des espèces produites sur les parcelles identifiées).

8/ Sensibilisation de la population et des scolaires sur l'importance de préserver son environnement (biodiversité, lutte contre le gaspillage alimentaire, tri et réduction des déchets, mise en œuvre de l'hôtel à insectes et de nichoirs d'oiseaux).

9/ Mise en place d'un dispositif de gestion centralisée pour économie d'eau.

11) Reconquête des Espaces Verts par la Valorisation des Espèces Endémiques- Délaissés RN3 »

12/ Prolongement de la voie verte chemin François Hibon embranchement RD 27 CD3 rue Charles Beaudelaire ; opération financée à hauteur de 74% avec le Département

2. La qualité de vie et l'amélioration du cadre de vie

La Ville du Tampon continuera comme chaque année à assurer ses missions d'entretien des équipements communaux.

Elle s'engagera dans la poursuite des travaux, des rénovations et des projets neufs initiés les années précédentes. Parmi les opérations significatives de l'exercice 2024 figurent :

L'éducation, la culture, social

Dans le secteur de l'éducation, la culture et le secteur du social, les équipements demeurent structurants et participent à la qualité de vie sur le territoire communal. Dans la perspective de maintenir cette richesse, la collectivité continue à en faire sa priorité par :

- 1/ La poursuite de la mise en œuvre de préaux dans les écoles.
- 2/ La rénovation des sanitaires de l'Ecole de Bras Creux, avec la sécurisation des réfectoires suite à des actes de vandalismes.
- 3/ La poursuite des études pour la réalisation d'une cuisine centrale au 27ème km à Bourg-Murat, projet pour lequel la ville a obtenu une subvention « fonds friches ».
- 4/ La transformation de logements de fonction en salles de classe sur le site du groupe scolaire Louis Clerc Fontaine.
- 5/ La mise aux normes, la réhabilitation et l'entretien des différents restaurants scolaires.
- 6/ La poursuite des travaux de construction des crèches sur le territoire :
 - Crèche de la Plaine des Cafres avec une fin des travaux prévisionnelles au 2eme semestre, pour une mise en service au 2ème semestre 2023,
 - Crèche de Trois Mares,
 - Crèche de Bras Creux.

Les équipements sportifs, les salles d'animations / Grand Chapiteau

1/ Equipements sportifs : la collectivité poursuivra en 2022 les projets de réhabilitation de ses équipements sportifs avec :

- La poursuite des études pour la construction de tribunes sur les terrains de football (2ème tranche)
- La poursuite des études pour la construction de structures couvertes sur des plateaux noirs, assurant ainsi une répartition équilibrée sur le territoire.
- La réhabilitation des vestiaires du terrain de foot de Bérive,
- La sécurisation de la MJC (protection climatisation, ouverture et réfection de l'étanchéité)

2/ Réhabilitation des aires de jeux, et poursuite de la réalisation des aires de jeux sur le territoire,

3/ Réalisation des études concernant le Camp de vacances de l'Etang Salé.

- **Autres bâtiments communaux**

La volonté de la municipalité se traduit aussi par la conservation de certains édifices qui constituent son histoire et son patrimoine mais également par la création de bâtiments répondant à sa volonté de développement. Cela se traduit par :

- 1/ La poursuite des travaux d'accessibilité suivant l'Ad'Ap approuvé par le préfet le 10/12/2015, mise en œuvre sur l'ensemble des bâtiments communaux.
- 2/ La poursuite des études de mise en accessibilité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité de la ville du Tampon pour les écoles Bras de Pontho, Elémentaire du 12ème km, de Pont d'Yves, et primaire Piton Hyacinthe pénalisées en termes d'accessibilité aux PMR.
- 3/ La mise en œuvre des "fêtes" et diverses animations en collaboration avec le service animation.
- 4/ Le désamiantage des bâtiments en vue de travaux ou de démolition.

L'inscription de ces différentes prévisions d'opérations et de réalisation dans un plan pluriannuel d'investissement, participe à un travail de prospective dans lequel notre collectivité s'inscrit, dans une logique d'anticipation des dépenses d'investissement en prévoyant les ressources qu'il faudra dégager.

- **Les cimetières et les chapelles ardentes**

L'objectif en 2024 sera de pourvoir aux besoins en inhumation et préparation de sépultures

Enjeux et actions :

- Répondre à l'obligation d'enterrer les personnes décédées ou domiciliées sur le territoire communal qui ont droit à une sépulture,
- Donner la possibilité aux familles pouvant bénéficier d'une sépulture l'opportunité de la fonder
- Mise en œuvre des procédures de reprise des tombes en terrain commun et des concessions non renouvelées et abandonnées.

Principaux projets d'investissements :

- Optimisation des espaces dans les cimetières
- Agrandissement des cimetières de Bras de Pontho et de Terrain Fleury
- Travaux de mise aux normes des chapelles ardentes

V. VOIRIE, LOGISTIQUE

Bilan 2023 :

La direction voirie et réseaux a poursuivi ses interventions allant de l'entretien de voiries (réfections de chaussée) à des projets d'aménagement plus complexes de modernisation de voiries. Elle a lancé les études de modernisation de voies structurantes et de création de voie de jonction dont la liaison Henri Cabeu – Ligne d'Equerre.

Elle a engagé des travaux de modernisation de l'éclairage public en remplaçant les 4594 luminaires de la commune en LED. Ces travaux bénéficient d'un plan de financement (convention signée pour le FEDER et convention validée pour la prime énergie EDF).

Du côté logistique, des investissements ont été menés sur le parc de véhicules avec notamment la commande des 12 premiers véhicules électriques de la commune.

Les différentes interventions de réfection des voiries :

- Modernisation de voiries : Aménagement complet de voirie (Création de réseaux d'eaux pluviales, aménagement de trottoir et/ou de bordures, parking, reprise de l'enrobé, éclairage public...)
- Réfection en enrobé : Reprise des couches d'enrobé des voiries incluant la signalisation (remise à neuf)
- Réfections de voiries en tricouche : travaux d'entretien avec la reprise de la voirie en bitume. Certaines opérations comportent aussi l'aménagement en régie de bordures.
- Études pour des ouvrages de franchissement de radiers : études achevées sur les 9 radiers du secteur Coin Tranquille.
- Études pour la modernisation et la création de voiries : études pour moderniser le chemin Armanette, créer la voie de jonction de ligne d'Equerre.
- Petits travaux de maintenance : travaux divers (reprise réseaux, trottoir, parking, accès...)
- Pose de ralentisseurs et déploiement de la signalisation horizontale et verticale.

Actions 2024 :

L'année 2024 verra initier les travaux de modernisation de voiries telles que le chemin Armanette sur 2,7 km, chemin Notre Dame de la Salette notamment. L'entretien du réseau routier se poursuivra au travers d'opérations de mise en œuvre d'enrobé ou de réfection en bitume. Les grandes études engagées en 2023 se poursuivront en 2024 (Ligne d'Equerre, Armanette...) et de nouvelles études seront menées en parallèle pour préparer les grands projets à venir, en particulier l'aménagement du chemin des Géraniums, du chemin des caféiers, des voiries du secteur la pointe, l'ouvrage d'art Ignaz Pleyel et la jonction de la ligne d'Equerre. 11 nouveaux franchissements de radiers entreront en phase travaux cette année.

La commune lancera le diagnostic de l'éclairage public sportif et poursuivra l'intégration des éclairages modernes et adaptés sur les nouveaux projets de modernisation de voiries.

Sur le plan logistique, 2024 accueillera la première flotte de véhicules électriques avec l'installation des premières bornes de recharge. Une modernisation sera entreprise par l'acquisition de nouveaux engins. En ce qui concerne l'entretien des locaux, un investissement sera initié pour du matériel d'entretien professionnel.

VI. L'ENFANCE/ LA JEUNESSE / L'EDUCATION

La commune aura pour objectif en 2024 d'améliorer le confort et la sécurité des élèves, du corps enseignant et du personnel communal

1. Les écoles

Principales réalisations 2023

- Restructuration des écoles de Trois Mares sur demande du Rectorat faisant suite à la fin du projet expérimental de fonctionnement en cycle mis en place sur les trois écoles. Par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2023, les trois écoles reprennent les niveaux scolaires de leur entité :
 - École maternelle Georges Besson : PS-MS-GS
 - École élémentaire Iris Hoarau : CP-CE1-CE2-CM1-CM2
 - Primaire Vincent Séry : PS-MS-GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2
 - Redécoupage de l'école primaire Charles Isautier, par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2023 en une école maternelle et une école élémentaire, effectives à la rentrée d'août 2023.
- Poursuite des travaux de couverture des plateaux sportifs jouxtant les écoles.
- Poursuite de l'installation de rideaux occultants pour diminuer la température des salles de classe durant la saison chaude dans les écoles primaires.
- Acquisition de mobiliers scolaires pour les ouvertures de classes de la carte scolaire 2023/2024 pour les écoles maternelle Terrain Fleury, élémentaires 14e km, primaires Bourg Murat, Bras de Pontho et Petit Tampon (réajustement rentrée août 2023).
- Restaurant scolaire de l'école primaire Charles Isautier : nettoyage en juillet et installation du mobilier de restauration. En décembre, intervention d'EDF pour le consuel.
- **Activité pendant les vacances scolaires**

Durant les périodes de vacances scolaires, se sont tenus dans les écoles :

- Les centres aérés et sports vacances en janvier et juillet
- Les vacances apprenantes (école ouverte, stage de remise à niveau, ...) en août

- **Service minimum d'accueil (SMA)**

Le SMA a été assuré durant les mouvements de grève suivis par 135 enseignants les 27 janvier, 29 septembre et 10 novembre 2023. Au total, 389 élèves ont été pris en charge.

- **Cité éducative**

Le conseil municipal a approuvé, par délibération n°02-20220730 du 30 juillet 2022, l'engagement de la commune dans le dispositif de la cité éducative. Cette labellisation vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants, jeunes, de la naissance à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire dans les quatre quartiers prioritaires de la ville : Trois Mares, Araucarias, centre-ville et la Chatoire.

Dans le cadre des thématiques « prévention/santé/sport » et « ambition scolaire et insertion professionnelle », des activités ont été mises en place en faveur des élèves, collégiens, lycéens.

Enjeux et actions 2024

Confort des élèves

- Acquisition de mobiliers scolaires en remplacement de mobiliers vétustes ainsi que du mobilier spécifique pour les élèves porteurs de handicap
- Poursuite de la maintenance des bâtiments :
 - Rideaux ignifugés
 - Préau insonorisé
 - Climatisation en partie basse
 - Structure couverte des plateaux sportifs jouxtant les écoles
 - Rénovation des sols souples
- Soutien des projets NEFLE (Notre Ecole Faisons Là Ensemble) : traçage de jeux de cour, type marelle...
- Plan d'actions sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles et les crèches : mesures et surveillance

Le numérique

- Acquisition de TNI pour les nouvelles classes (de grande section au cours moyen en fonction des ouvertures de classe de la carte scolaire 2024/2025)
- Mise en œuvre de l'environnement numérique de travail (ENT) en lien avec la direction informatique

Un espace ou environnement numérique de travail, accessible par internet, permet aux élèves, aux parents et aux personnels enseignants et non enseignants, d'avoir accès à des services numériques et des informations : les horaires et les emplois du temps, la restauration, les dates de conseil de classe.

L'ENT permet de mieux communiquer avec l'école et les parents en :

- Informant les familles sur les documents à transmettre, les démarches à suivre, les activités périscolaires
- Affichant les menus de la cantine
- Présentant l'offre des centres d'accueil et de loisirs
- Publiant des actualités concernant la commune, l'école

C'est un outil d'échange entre enseignants et parents (note, devoir, ...) et d'information entre la collectivité et les parents (qui peut-être dans un seul sens de communication).

- Inscription scolaire et périscolaire en ligne : simplifier les démarches administratives des parents et leur permettre d'inscrire en ligne leur(s) enfant(s) à l'école, à la restauration scolaire et à la garderie.

Le bâti

Des travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments seront engagés :

- Étanchéité : primaires Coin Tranquille, Notre Dame de la Paix, Avril, Bourg Murat
- Peinture : primaires Coin Tranquille, Maximilien Lorion, Edgard Avril
- Clôture : primaire Maximilien Lorion
- Sécurité incendie : réhabilitation primaire Aristide Briand

Projets à l'étude

- Primaire Just Sauveur : au vu des effectifs élevés (+ de 500 élèves), il convient de la redécouper en une école maternelle et une école élémentaire. Actuellement les entités se distinguent de par l'existence d'une clôture de séparation et de deux portails d'entrée distincts. Toutefois des travaux sont nécessaires et impératifs pour accueillir un bureau de direction au niveau de la maternelle et permettre le redécoupage.
- Maternelle SIDR 400 : effectif des élèves sous dimensionné par rapport à la capacité d'accueil de l'élémentaire Louis Clerc Fontaine. Il faut donc mener une réflexion sur l'optimisation et l'agrandissement de cette maternelle en fonction de la voie urbaine (rue de Paris – Place de la Libération). Dans l'attente, positionnement de plots rétractables pour sécuriser l'entrée de l'école donnant directement sur la voie publique.
- Maternelle et élémentaire du 17^e km : agrandissement de la cour vers l'arrière et réflexion sur une nouvelle entité ? sur autre foncier ?
- Primaires Ligne d'Equerre et Jean Albany à Grand Tampon : recherche de foncier pour des opérations de logements sociaux afin de garantir les effectifs élèves de ces écoles situées en partie haute de Bérive.
- Groupe scolaire Isautier/Trois Mares : dans le cadre des opérations des 5000 logements en 2025, il est nécessaire de construire un nouveau groupe scolaire d'une capacité de 200 maternelles et de 300 élémentaires et d'une classe passerelle avec des aménagements sportifs aux alentours de l'avenue Chirac. La cartographie est en cours.

Sécurité des écoles

- Mise en œuvre de la télé surveillance dans les écoles.
- Système d'automatisation des portails d'entrée des écoles (interphone + caméra) du fait du plan Vigipirate et de l'absence de secrétariat dans les écoles.
- Poursuite de la mise en pratique des restrictions sanitaires dans le cadre du brassage, de l'entretien et du nettoyage des salles de classe.

2. La restauration scolaire

Alimentation : Loi Egalim

L'objectif de la Loi Egalim vise à servir des repas de qualité. Il s'agira aussi de maîtriser le coût de revient des repas.

- Poursuite de la diversité et de la qualité des plats servis,

- Favoriser l'économie locale, les circuits courts, le recours aux produits locaux et développés.
- Intervention d'une diététicienne dans la composition des menus
- Un plat végétarien proposé une fois par semaine (obligatoire).

Les objectifs fixés dans la convention de Partenariat VIANDE PEI signée le 05 mars 2014, avec les filières interprofessionnelles animales (ARIBEV et l'ARIV) soulignant la volonté de valoriser et développer la consommation de viande locale, ont été atteints chaque année.

Les filières locales « viandes fraîches », de volaille, de porc et de lapin ont obtenu le symbole graphique RUP (Région Ultra-Périphérique) pour une durée de 5 ans. Cela signifie qu'ils sont reconnus et classifiés dans la catégorie de « produits durables et de qualité » imposés par la Loi EGALIM.

Une procédure d'appel d'offre pour l'achat de « Poulet BIO » sera lancée pour 4 ans au 1^{er} trimestre 2024 selon directive de M. le Maire.

La loi EGALIM du 30/10/2018 a été complétée par la loi CLIMAT ET RESILIENCE du 22/08/2021, qui prévoit une continuité des actions menées notamment en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et des acquisitions de matériels en fonctionnement et en investissement.

La mise en œuvre des mesures concernant la restauration collective et atteindre les objectifs des **5 mesures principales** :

- **Au moins 20 % de produits de qualité et durables au 1er janvier 2022, dont au moins 5 % de produits biologiques**

Rappel de la mesure :

Les repas doivent comporter obligatoirement au 01 janvier 2022 au moins 20% de produits durables et de qualité dont 5% de produits issus de l'agriculture biologique ou en conversion.

La loi EGAlim et la loi Climat et Résilience encadrent la qualité des produits achetés entrant dans la composition des repas servis en restauration collective.

Ces taux (en %) sont calculés à partir de la valeur HT en euros de la somme des achats annuels alimentaires sur l'ensemble des repas, boissons et collations comprises.

ECHEANCIER :

- 1/01/2022 = 20% de produits durables et de qualité dont 5% de produits bio
- 1/01/2026 = 35% de produits durables et de qualité dont 10% de produits bio
- 1/01/2030 = 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio

A ce jour, les résultats sont les suivants :

- 2021 = 20 % de produits durables et de qualité dont 5% de produits bio
- 2022 = 35 % de produits durables et de qualité dont 6 % de produits bio

- 2023 = Les résultats seront communiqués ultérieurement obligatoirement entre le 09 janvier et le 31 mars 2024.

Le compte de résultat de l'exercice 2023 est en cours.

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons alimentaires**

Rappel de la mesure :

Réaliser un diagnostic préalable et mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Interdiction de rendre impropre à la consommation les excédents alimentaires encore consommables.

Pour les opérateurs préparant plus de 3 000 repas par jour, proposer une convention de dons alimentaires à une structure d'aide alimentaire.

La mesure est en place:

Plan pluriannuel d'actions menées dans les 41 établissements scolaires depuis 2020 portant sur le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets : pesées, tri, identification, typologie, quantités, comparaison par composante du menu.

Les données recueillies au fur et à mesure des actions menées sont utilisées pour apporter des mesures correctives à l'ensemble des écoles :

- 11 actions ont déjà été réalisées dans les réfectoires des écoles primaire Paul Vergès, élémentaires Antoine Lucas, Louis Clerc Fontaine et 14e km
- Bacs de tri, balances de pesage achetés en 2021 pour mener à bien les différentes actions
- Action en cours à l'école Jean Albany en collaboration avec la CASUD : convention de mise à disposition d'un composteur rotatif bicompartimenté (février 2024).

Les excédents alimentaires provenant des cuisines centrales

Une des solutions en matière de gaspillage alimentaire est de récupérer des repas non distribués provenant des cuisines centrales. La centrale d'Aristide Briand et celle du 14^{ème} KM ont obtenu l'autorisation de la DAAF par agrément sanitaire.

Les excédents sont conditionnés dans des barquettes alimentaires puis stockés et remis au CCAS qui gère la distribution auprès des personnes nécessiteuses.

La récupération des repas dans les autres centrales se fera après l'obtention des agréments sanitaires délivrés par les services de la DAAF.

- **Information des usagers**

Rappel de la mesure :

Pour les restaurants préparant plus de 200 repas par jour, proposition d'un plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas.

L'objectif en 2024 sera de mettre en place d'un menu végétarien une fois par semaine à l'école

La mesure est en place:

- 1 repas végétarien proposé le mardi (au moins une fois par semaine) - sans viande, sans poisson, ni crustacé. Peut comprendre des œufs, des produits laitiers, des légumineuses comme les lentilles, pois chiches et céréales (si possible complètes).
- 1/3 légumes secs et 2/3 céréales (ex riz – lentilles).
- Limiter les produits à base de soja : 1 composante à base de soja dans le menu.

Pourquoi ? Argumentation :

- Alimentation globalement modifiée par rapport aux dernières décennies et la part des protéines animales a fortement augmenté
- Des études scientifiques et médicales confirment que le bon équilibre «protéines végétales et protéines animales » est une clef en terme de prévention santé
- Cultiver plus de légumineuses et de céréales, c'est accélérer la transition agroécologique
- Intégrer plus de protéines végétales, moins chères que les protéines animales, permet de maîtriser le coût du repas et intégrer des produits de meilleure qualité.

La diététicienne :

Elle participe à l'élaboration des menus et à leur validation.

Elle intervient pour des prestations d'accompagnement, de conseils et de soutien aux écoliers et enseignants.

En 2024, il est nécessaire de poursuivre la continuité des objectifs fixés avec la diététicienne, telles que les obligations nutritionnelles en vigueur, l'équilibre nutritionnel et le contrôle des fréquences, des menus et sur les produits.

- **Substitution des plastiques**

Il s'agira d'interdire les ustensiles à usage unique, les bouteilles d'eau plate en plastique et les contenants alimentaires en plastique.

Acquisition de matériels divers en fonctionnement et en investissement

5 écoles supplémentaires ont été équipées en février 2023 : Jean albany, Maximilien Lorion, Ligne d'Equerre, 17ème maternelle et Vincent Séry maternelle (juillet 2023) - mobiliers livrés et stockés dans l'attente de la livraison des algécos...

- **Mobilier de restaurant scolaire**

En 2024, la commune mènera des travaux de transformation des réfectoires en restaurants scolaires.

- **Concours culinaire**

La commune a participé en 2023 à la deuxième édition du concours des meilleurs chefs et brigades en restauration scolaire de l'île, le « Trophée des plateaux d'or ». Ce concours a pour objectif de mettre l'accent sur la restauration scolaire, sur l'excellence des produits locaux et de saison, de valoriser les produits locaux, promouvoir les nouveaux modes de consommation et tendre vers les restaurants scolaires.

La brigade du Tampon a décroché la troisième place, face au tenant du titre, Petite Ile.

Agréments sanitaires / PMS

Maintien obligatoire des agréments sanitaires obtenus pour les cuisines centrales Aristide Briand et 14^e km élémentaire ; il est impératif :

- De maintenir un entretien régulier des centrales : peinture, petites interventions ...
- D'effectuer les travaux nécessaires demandés : augmentation de la puissance électrique, puissance gaz ...

L'objectif de la Commune reste, à terme, de mettre en conformité les 7 cuisines centrales comme exigé par la réglementation. La mise en conformité permettra de récupérer les excédents alimentaires dans toutes les cuisines.

Objectifs 2024 :

- **Les centrales :**

- Cuisines centrales Louis Clerc Fontaine et Alfred Isautier : 2 dossiers de demande d'agrément sanitaire réalisés en 2019 et réactualisés en avril 2022.
- Centrales Jules Ferry et Edgard Avril : dossier de consultation à préparer pour une demande d'agrément sanitaire / ou PMS – Délai : 6/8 mois environ – sous réserve des travaux à réaliser.

Dans l'attente du traitement de ces dossiers, il sera mis en place dès la prochaine rentrée scolaire de janvier 2024, une réorganisation de travail dans les centrales suivantes :

- Paul Vergès : retour en cuisine autonome, soit une production journalière sur site uniquement (268 repas environ)
- Aristide Briand : augmentation de la production tout en restant dans le seuil autorisé par la DAAF
- Les autres changements ne pourront se faire qu'à la rentrée d'août 2024 au plus tôt.

Il est important de rappeler que les mouvements des effectifs qui ont provoqué des surproductions dans nos centrales sont dus à la fermeture de la centrale du 14^e km pour travaux pendant plus d'un an.

- **Magasin central de la restauration**

En 2024, la mise en conformité de ce local sera prioritaire.

- **Vérification des procédures de maîtrise sanitaire**

La réglementation et la méthode HACCP prévoient des vérifications des procédures de maîtrise sanitaire qui seront mises en œuvre en 2024.

Les marchés publics

Pour 2024, les marchés ci-dessous arrivent à échéance au bout de 4 ans.

De nouvelles procédures seront lancées très prochainement afin d'assurer la continuité de service :

- **Acquisition de matériels de restauration** (fonctionnement et investissement) : dossier de 2023 – 2ème procédure – Consignation des offres prévue le 18/01/2024
- **Mobilier de restauration** : tables ovales et chaises de couleur - dossier de 2023 – 2ème procédure – Date limite des offres le 26/01/2024
- **Acquisition de 2000 bols « petits déjeuners »** dans le cadre du projet porté par la Cité éducative : dossier de 2023 – Analyse remise le 27/12/2023 – Retour pour signature le 12/01/2024
- **Agréments sanitaires et PMS** : à réactualiser les dossiers des centrales Louis Clerc Fontaine et Alfred Isautier

- **Jules Ferry et Edgard Avril** : à lancer une procédure
- **Denrées alimentaires** : à préparer une procédure pour le poulet bio et à compléter par de nouveaux lots
- **Potabilité de l'eau** : à lancer une procédure – Fin le 06/07/2024
- **Audits semestriels** : à lancer une procédure – Fin le 05/08/2024
- **Fourniture de combustible** : à lancer une procédure – Fin en novembre 2024

La Maison de la Solidarité

Les repas sont préparés et distribués 3 fois par semaine : les lundis, mercredis et vendredis.

Ils sont fournis par le service de la restauration scolaire à partir d'une convention établie avec le CCAS :

- **Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023** : 8 972 repas ont été produits et livrés par nos chauffeurs.
- Le prix unitaire est de 4 € TTC, fixé par délibération du Conseil Municipal.
- Le montant total s'élève à **35 888.00 €**.

Résultats des 3 dernières années :

- 2022 = **7843 repas soit une augmentation de 14,40 % par rapport à 2023 / 31 372,00 €**
- 2021 = 6742 repas / 26 968,00 €
- 2020 = 6287 repas / 25 148,00 €

Cette action sera poursuivie en 2024.

Les conventions de Prestation et Charte accueil Restauration Scolaire ont été établies pour 3 années civiles 2022/2024 et approuvées en Conseil Municipal du 30 avril 2022.

Le montant de la participation unitaire est fixé à 2,02 € par repas servi pour les élèves des écoles primaires, élémentaires et maternelles du Tampon ainsi que les élèves du collège Marthe Robin.

1. Le périscolaire

En 2024, la commune aura pour orientations de mettre en place des actions destinées à **favoriser la réussite éducative pour tous**.

Principales réalisations 2023

- **Classe Passerelle**

- Prestation pour l'axe parentalité sur la communication bienveillante, la sophrologie et l'atelier socio-esthétique
- Rencontres avec le Pôle Ressource Handicap pour la mallette pédagogique et suivi d'une situation particulière d'un enfant en classe passerelle à Edgard Avril
- Participation au Forum Classe Passerelle au Port
- Organisation de la sortie scolaire du 13/12/22 au Croc Parc
- Salon de la petite enfance aux grands kiosques : participation pour la première fois dans le but de valoriser et faire connaître le dispositif « classe passerelle »
- Travail collectif avec enseignante et directeur de Charles Isautier sur la rédaction d'une charte et d'une annexe au règlement intérieur des Classes Passerelles (livret d'accueil)
- Travail et coordination de l'arborétum sur Edgard Avril
- Organisation de rencontres sur la ludothèque de la PDC avec les familles de la classe passerelle Edgard Avril
- Acquisition de mobilier scolaire adapté

- **CLEA (Contrat Local Education Artistique)**

- Planification et coordination de l'action « Endémiel » avec de nouvelles écoles : visite du rucher pédagogique, fresques murales, plantation, sensibilisation sur la biodiversité par les services environnement, visite du Domaine Archambeaud, gestion des demandes de bus...
- Arts oratoires et comédie musicale au théâtre Luc Donat

- **Périscolaire**

- Organisation et coordination de la journée mondiale de l'environnement (Département, CASUD, service interne, syndicat apicole...);
- Réflexion sur la végétalisation d'école béton – Ernest Vélia et travail avec l'équipe pédagogique de l'école pour la mise en œuvre d'actions de végétalisation avec le service environnement
- Travail avec la politique de la ville pour la rencontre entre les « gramoules » et la visite du jardin collectif

- Rencontre pour un projet de LAEP sur l'école du Petit Tampion avec le CCAS et l'école SLO
- Proposition d'ouvrir une autre Classe Passerelle sur Trois Mares recensées auprès des partenaires sociaux (CAF, PMI) et des parents

Enjeux et actions 2024

- 1/ Poursuite du dispositif « classe passerelle » sur les écoles primaires Charles Isautier et Edgard Avril avec mise en place d'actions relatives aux gestes de premier secours
- 2/ Réfléchir à l'opportunité d'ouvrir une troisième classe passerelle dans le quartier de Trois Mares où la demande afflue
- 3/ Acquisition de matériels de motricité
- 4/ Participer au Salon de la petite enfance organisé par la collectivité
- 5/ Organisation de sorties en fin d'année scolaire 2023 et 1ère période 2023/2024 à l'Aquarium à Saint-Gilles et à la Ferme Crescence à Saint-Paul dans le respect de la thématique « développement durable » et l'environnement
- 6/ Proposition de projets dans le cadre de la Cité éducative
- 7/ Dans le cadre du CLEA, convention cadre à faire signer aux partenaires
- 8/ Poursuite du projet « Endémiel » avec des plantations tout au long de la route Endémiel
- 9/ Mise en place d'activités périscolaires telles que journée de l'environnement, journée mondiale du développement durable et de la biodiversité, énergies renouvelables, caravane SST
- 10/ Poursuite du programme de réussite éducative (PRE) dans les quartiers prioritaires de La Châtoire, les Araucarias et centre-ville
- 11/ Reprise du programme de réussite éducative (PRE) : mise en œuvre du plan d'action à l'accompagnement au numérique (par le médiateur numérique)
- 12/ Poursuite de l'action de prévention du décrochage scolaire avec le recrutement d'un éducateur spécialisé

VII. LA SOLIDARITE/ LA COHESION SOCIALE/INSER

1. Développer les solidarités en faveur des personnes les plus vulnérables

Réalisations 2023

Le contexte économique et social, aussi bien national que local, fortement impacté par la dégradation du pouvoir d'achat, la crise économique ayant succédé à la crise sanitaire et le taux de chômage élevé à la Réunion, amène à renforcer plus que jamais les solidarités de proximité. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes :

- L'accompagnement des familles dans leurs démarches, à raison de 123 001 passages de publics dans les différents points d'accueil répartis sur tout le territoire communal à fin décembre, auprès notamment des organismes qui dématérialisent désormais leurs procédures et obligent à passer par le numérique. Dans ce domaine, des agents habilités « Aidant Connect » accompagnent les administrés dans leurs démarches dématérialisées.

- L'accompagnement pour la constitution des dossiers de surendettement. Un travail de fond est nécessaire vis-à-vis du demandeur qui doit être "acteur-volontaire" dans sa démarche et prendre conscience de son implication tout au long de la procédure. Souvent, il a besoin d'être rassuré, le mot surendettement faisant naître une certaine crainte qui peut être légitime. Un suivi est nécessaire notamment auprès des différents organismes créanciers pour demander par exemple l'état réel des dettes.

Les personnes en difficulté financière peuvent, sur rendez-vous, obtenir une aide dans leurs démarches. Un travail de collaboration est effectué avec l'IEDOM basé à Saint-Denis. La procédure dure plusieurs mois jusqu'à la validation des mesures par la commission de surendettement.

Pour 2023, 62 dossiers ont été ainsi constitués par le CCAS du Tampon et transmis à l'IEDOM.

- Les aides complémentaires aux aides sociales légales (droit commun), selon le principe de subsidiarité s'appliquant aux aides facultatives, s'adaptant au mieux aux problématiques/situations individuelles et introduisant ainsi une dimension humaine à celle administrative :

- Aides financières : 321 familles ont été aidées pour un montant total de 93 232 €, soit une aide moyenne de 290 € sous forme de secours d'urgence, d'aides au paiement de la formation/mobilité dans le cadre d'un projet professionnel, aux taxes foncières pour les personnes seules âgées de + de 65 ans, hébergement ou vidange de fosse septique

- Aides alimentaires :

⇒ 3 811 colis alimentaires d'une valeur de 271 697 € ont été livrés

⇒ 8 955 repas servis aux domiciliés ou sans domicile fixe, à la Maison de la Solidarité d'une valeur de 27 320 €

⇒ 2 737 repas, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, issus des « excédents alimentaires » (non livrés dans les cuisines satellites) fabriqués à la Cuisine Centrale Aristide Briand et mis à disposition gracieuse au profit du CCAS

- Partenariat avec l'association Saint Martin : une convention de partenariat, dans l'aide alimentaire d'urgence, est intervenue en 2018 avec l'association Le St Martin. Celle-ci prévoit :

- La mise à disposition gracieuse de locaux communaux en centre-ville et à la Plaine des Cafres

- Un partenariat étroit avec le CCAS qui a permis d'obtenir de la Banque Alimentaire des Mascareignes (BAM) afin de pouvoir tamponnaise et cafrilplaine des apports en provenance de l'Europe notamment, complétés par des collectes initiées par cette association auprès des grandes surfaces. Ainsi pour l'année 2023, 1 461 familles orientées par le CCAS, ont pu bénéficier de colis alimentaires.
- La création d'une épicerie sociale depuis 2019, en centre-ville et en 2022 à la Plaine des Cafres, afin d'accompagner ainsi les familles dans la gestion responsable de leur budget, les économies réalisées sur le plan alimentaire devant faciliter le financement d'un projet ou régler des factures impayées.

En 2023, le nombre de bénéficiaires orientés par le CCAS, ayant eu accès à l'épicerie, se répartit comme suit :

TAMPON Ville =

- 44 personnes seules sans enfant
 - 34 personnes seules avec enfant(s)
 - 15 familles avec au moins 2 adultes sans enfant
 - 15 familles avec au moins 2 adultes avec enfant(s)
- ⇒ Soit un total de 108 bénéficiaires

PLAINE DES CAFRES =

- 28 personnes seules sans enfant
 - 68 personnes avec enfant(s)
 - 4 familles avec au moins 2 adultes sans enfant
 - 33 familles avec enfant(s)
- ⇒ Soit un total de 133 bénéficiaires

Enjeux 2024

Un partenariat sera mis en œuvre avec la SEM Marché de Gros pour collecter des dons de fruits et légumes afin de compléter les colis alimentaires.

2. Accompagner les Tamponnais dans l'accès à un logement et l'amélioration de leur cadre de vie

Principales réalisations 2023

- **Les demandes de logement : 129** Commissions d'Attribution de Logement se sont tenues. Ainsi, **1 534** candidatures transmises pour étude sur **628** logements vacants ou neufs parmi lesquels, **308** retenues en priorité, soit environ **54 %** de placement représentant le double du quota réservataire communal.

Parmi ces commissions, **6** concernaient des nouvelles opérations : **297** logements neufs, **230** candidatures présentées, **108** ayant été retenues en priorité, soit un taux de **47 %**.

Conformément à la législation en vigueur, les attributions de logement sont prononcées, en priorité, en faveur des demandeurs ayant fait appel à la Commission DALO (Droit Au Logement Opposable) ou étant publics reconnus au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). En 2023, un second

travailleur social SIAD (en partenariat avec la CASUD) a accompagné **716** familles, soit 157 dossiers transmis pour labellisés - **173** dossiers pour labellisation DALO et 46 demandes FSL dont 25 dossiers accordés.

En effet, les orientations de la Commission Intercommunale du Logement (CIL) co-présidée par le Préfet et le Président de la CASUD, ont placé les CCAS des Communes membres au centre des dispositifs pour la mise en œuvre du Plan Pluripartenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux.

- **Partenariat SPL Horizon Réunion** : **23** familles bénéficiaires de conseils, kits gratuits d'économie d'énergie et aide à l'acquisition d'un chauffe-eau solaire.
- **Aides au déménagement, en corrélation avec les attributions de logements sociaux de 2023** : 12 familles ont bénéficié d'une aide au déménagement pour un montant total de **7 062 €**.
- **Aides aux branchements d'eau et/ou d'électricité** : **18** familles ont bénéficié d'une aide pour un montant total de **7 578 €**.
- **Partenariat SPL Avenir Réunion**, créée par le Département et dédiée aux interventions en amélioration légère de l'habitat : **73** dossiers orientés pour étude
- **Partenariat CASUD, compétente en matière de Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI)** : enveloppe allouée à la Commune membre, affectée à l'aide à la réhabilitation de logements de familles en difficulté. Sur le Tampon, cette action a permis le recrutement d'un technicien référent (gratuité du diagnostic, de l'accompagnement des familles et du suivi des chantiers) ainsi que des aides financières à l'apport personnel pour des dossiers instruits par des opérateurs sociaux ou en auto-réhabilitation accompagnés par le technicien référent avec cofinancement des matériaux.

37 aides ont été ainsi accordées en 2023 pour un montant total de **108 049 €** dans le cadre de cette action.

D'autre part, le binôme social/technique recruté en 2022 par le CCAS pour le secteur Tampon/Entre-Deux (en application d'une première convention-cadre de partenariat État/CASUD/CCAS, révisée entre le CCAS/CASUD en 2022), a traité **44** signalements de l'ARS et établi **27** rapports de contrôle.

L'équipe PILHI a réalisé **386** visites à domicile

Enjeux 2024 :

- **Logement**
 - Mise en place des différents guichets avec la création des niveaux 1,2, 3 sur le territoire
 - Habilitation du personnel CCAS pour l'accès au SNE (Système National d'Enregistrement de la demande de logement)
 - Déploiement du logiciel PELEHAS (acquisition CASUD) de gestion de la demande de logements et formation des agents

- **PILHI**

- Mise en place d'un guichet unique d'information avec le concours de l'ADIE visant à sensibiliser les propriétaires occupants ou bailleurs ainsi que les locataires sur l'importance de la réhabilitation de leur logement
- Mobilisation des partenaires et des dispositifs financiers afin de permettre une meilleure orientation des dossiers vers des dispositifs de droits communs

3. **Aller à la rencontre des jeunes oisifs ou inoccupés**

Initialement, l'action « Éducateurs de rue » avait été inscrite au Pacte de Solidarité Territoriale 2018/2020. Cette action a été élargie en Février 2020 dans son contenu avec l'accord du département ainsi que de l'État et des bailleurs sociaux au titre de la TFPB, avec le recrutement de 6 médiateurs sociaux aux abords des collèges de Terrain Fleury, la Châtoire, Trois Mares, 12ème km, 14ème km, et la Plaine des Cafres.

Le cadre d'intervention des éducateurs de rue s'articule autour de deux axes principaux :

- Aller à la rencontre des publics jeunes et moins jeunes sur la voie publique afin d'engager des discussions et de développer une relation de confiance. La catégorie d'âge visée prioritairement est comprise entre 16 et 30 ans.
- Les accompagner selon une méthodologie d'intervention (prévention spécialisée et/ou Développement Social Local). En utilisant cette méthodologie d'intervention, les demandes et les attentes du public rencontré émergent, ce qui permet de définir clairement « l'offre » d'accompagnement.

Les médiateurs sociaux aux abords des collèges constituent un relais permanent des éducateurs de rue afin de repérer les publics potentiels de 16-30 ans et en voie de marginalisation.

Chaque médiateur social est relié à un éducateur de rue référent pour constituer un relais des informations et être en contact téléphonique pour signaler une situation ou un jeune prêt à être écouté ou accompagné par l'éducateur de rue.

Réalisations 2023 :

PAR ETAPE DU PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT ET PAR SECTEUR. 2022/2023								
	Personnes rencontrées		Personnes accompagnées		Sorties positives		Sans suite	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Plaine des Cafres	43	96	43	74	5	47	2	5
Trois-Mares	39	88	39	51	5	16	1	13
Châtoire	52	65	49	63	21	26	3	12
Centre-Ville	20	47	15	43	6	18	2	8
TOTAL	154	296	146	231	37	107	8	38

Tous secteurs confondus, 296 personnes ont été rencontrées en 2023, bénéficiaire de l'accompagnement proposé, soit un taux d'adhésion de 78%.

Sur l'année 2023, 107 sorties positives ont été enregistrées, soit un taux de sorties de 46%, quasiment doublé par rapport à 2022. Ces sorties positives sont de plusieurs ordres, à savoir :

- Contrats de travail : CDI, CDD, PEC, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation
- Mission de service civique, garantie jeune, dispositif d'accompagnement global du Pôle Emploi
- RSMA, formation qualifiante, école de la deuxième chance, académie des dalons
- Accès au logement social/Foyer Jeunes Travailleurs, accès aux droits, etc.

Malgré les spécificités des différents quartiers, le public est demandeur de l'accompagnement que propose l'action « Éducateur de rue ». Les professionnels sont bien repérés sur les quartiers ainsi qu'auprès des partenaires.

L'accompagnement proposé par les éducateurs de rue est un travail de longue haleine, du fait de la lourdeur des démarches administratives, du maintien de la mobilisation des personnes dans leur projet (intérêt, adhésion, motivation, implication ...), du fait aussi des problématiques qui freinent leur évolution vers l'autonomie, notamment les addictions, les conflits familiaux, les exclusions, le manque de confiance en eux et dans les autres, ainsi que des traumatismes psychologiques.

L'action « éducateur de rue / médiateurs sociaux a toute sa place dans le tissu social actuel où la perte de confiance dans les institutions est fortement ancrée.

Cette action représente un relais fondamental entre la rue et les institutions.

Enjeux 2024 :

- Renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs des dispositifs du droit commun en matière de santé, de formation et d'insertion.
- Consolider les relations avec les acteurs du terrain tels que les associations de quartiers, les forces de l'ordre, les personnes relais, les médiateurs et les habitants eux-mêmes.
- Développer des mesures adaptées aux nouveaux publics en souffrance : jeunes femmes isolées, jeunes sous emprise de drogues (polytoxicomanie) et souffrant de troubles psychiques et psychiatriques.
- Couvrir les secteurs de Pont d'Yves et Bras de Pontho à la faveur d'un Appel à projets du Conseil Départemental de la Réunion lancé fin 2023 au titre duquel le CCAS du Tampon a été retenu.

Réalisations 2023 :

- Les 3 Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) situés aux Araucarias, au 24ème et itinérant sur 2 quartiers prioritaires (Centre-Ville et Trois Mares) ont enregistré 380 familles et 512 enfants distincts qui ont fréquenté les LAEP en 2023. 3 755 passages de familles (contre 2 722 en 2022) et 4 025 passages d'enfants (contre 3 003 en 2022) ont été comptabilisés.
- 1 043 passages au Relais Petite Enfance – RPE (ex-Relais Assistants Maternels) des Araucarias en ce qui concerne les rendez-vous individuels, ce qui est plutôt stable comparé à l'année précédente voire en légère progression (1015 passages en 2022). L'augmentation est continue en ce qui concerne l'accueil en ateliers d'éveil : 885 passages en 2023 contre 679 en 2022 et 468 en 2021. Stabilisation du nombre des assistants maternels différents, en accueil pour des questions administratives, 203 en 2023 contre 200 assistants maternels en 2022 ont eu recours au RPE.
- Le REAAP Réseau d'Écoute d'Accompagnement et d'Appui à la Parentalité au CCAS a consisté à mener quatre actions :
 - Un atelier de communication Gordon au collège de la Châtoire auprès des classes de 6ème ainsi qu'une classe de CM2 de l'école primaire.
 - Une action destinée aux papas afin de consolider les liens enfant-père.
 - Une action de gestion budgétaire familiale avec le système des enveloppes.
 - Une action de soutien parents en abordant des sujets divers.

Enjeux 2024 :

- Maintenir les fréquentations, et augmenter le nombre de familles dans les différents dispositifs : ateliers de soutien à la parentalité, actions financées par la CAF du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), et actions soutenues par l'Etat (Cité éducative).
- Mettre en œuvre l'action de soutien à la parentalité dans et hors les murs, dans le cadre du projet retenu par le Conseil Départemental de la Réunion, fin 2023.
- Continuer le projet d'extension du RPE afin de favoriser une meilleure couverture du territoire du fait du nombre toujours plus important des assistants maternels.

4. Soutenir au domicile les personnes âgées

Le soutien au domicile des personnes âgées et en situation de handicap est assuré par :

a) Le Service Autonomie à Domicile (ex Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)

Le Service Autonomie à Domicile (SAAD) géré par le CCAS, disposant initialement d'un agrément en référence au Code du Travail, est désormais détenteur d'une autorisation administrative en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant des exigences plus fortes sur le plan qualitatif, en termes de services rendus aux bénéficiaires et de qualifications des intervenants.

Son intitulé actuel résulte de la réforme des ex-Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

(SAAD) instaurée par la loi n° 2021-1754 du 23/12/2021 de financement de la Sécurité Sociale pour 2022. L'autorisation administrative en service autonomie à domicile est réputée acquise depuis la publication du nouveau cahier des charges par décret n°2023-608 du 13 juillet 2023.

Le Service Aide Autonomie à Domicile (SAD) intervenant en mode prestataire et en mode mandataire, occupe une place privilégiée dans les politiques publiques de soutien au domicile des personnes âgées de + de 60 ans et celles en situation de handicap.

Réalisations 2023 :

- Aides humaines : en mode prestataire (intervenant à domicile, salarié du CCAS), auprès de **446** bénéficiaires APA/AMD/PCH/CGSS/GIP Services à la Personne. En mode mandataire, auprès de **665** mandants (intervenant à domicile, salarié d'un particulier employeur). Nombre identique à 2022 pour le prestataire mais légèrement en baisse pour le mandataire de (-) 1,35%
- Ateliers de prévention au profit de **238** bénéficiaires au sein de la Halte Alzheimer
- Séances d'aromathérapie/relaxation, massage, bien-être... avec le concours de la Conférence des Financeurs, au titre de l'appel à projets 2021-2022 reconduit en 2023, pour **110** participants à octobre
- Aide aux aidants : groupes d'écoute pour 66 aidants familiaux, animés par des bénévoles formés à l'écoute et groupes de parole avec psychologue (GIP SAP) pour 24 aidants
- Portage repas mis en place depuis octobre 2018 dans le cadre du PST 2018/2020 et renouvelé au PST2 2021/2024, élargi aux bénéficiaires en Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ainsi qu'à des payants, pour un nombre total de **118** bénéficiaires et **21 771** repas livrés au domicile de janvier à décembre
- Réalisation d'une enquête qualité dans une démarche d'amélioration continue de la qualité rendue
- Du fait de la diversification de ses prestations, le SAAD s'était équipé fin 2020, d'un système d'informations permettant la télégestion pour le prestataire, complètement opérationnel en 2022

D'autres projets ont été mis en œuvre au sein du SAD en 2023, dans le cadre de la mise en conformité du service au regard du nouveau référentiel qualité :

- Télétransmission des factures en tant que site pilote depuis novembre 2022 et mise en œuvre effective dès avril 2023 pour la facturation de mars
- Contribution au sein d'une grappe constituée de 9 gestionnaires (6 Réunion et 3 Mayotte) soutenue financièrement par l'ARS pour le développement du module « Dossier Usager Informatisé » (DUI) au sein du système d'information existant XIMI utilisé pour la télégestion
- Audit organisationnel et financier lancé à l'initiative du Département de la Réunion auprès de la cinquantaine de structures existantes, dont le pilotage a été confié au Groupement d'Intérêt Public Services à la Personne (GGIP SAP), ayant positionné la structure gérée par

le CCAS du Tampon parmi les plus performantes, même si
doivent encore être menées dans une démarche d'amélioration

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 974-219740222-20240224-04_20240224-DE



Enjeux 2024 :

- Réaliser 70 % des projets personnalisés d'accompagnement afin d'alimenter les DUI
- Contractualiser un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département de la Réunion afin d'obtenir une dotation complémentaire

Le registre nominatif des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels

La tenue du registre nominatif est une obligation réglementaire de service public qui incombe au Maire, régie par décret n° 2004-926 du 01/09/2004 en application de l'art. L.121.-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il a pour objectif de pouvoir intervenir rapidement auprès des personnes les plus fragiles, personnes âgées et des personnes handicapées isolées, en cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental par les pouvoirs publics en raison du plan cyclonique (ORSEC), crise climatique ou sanitaire.

L'actualisation du registre est effectuée par les agents de la Maison des Générations qui recueillent ainsi les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande. Cette inscription est volontaire donc non obligatoire.

Réalisations 2023 :

- 228 personnes âgées et/ou handicapées inscrites
- 8 déménagements
- 2 radiations volontaires

Au quotidien, les agents d'accueil rappellent les messages de prévention au public se présentant à l'accueil sur les actions de prévention concernant les risques sanitaires dans la lutte contre la dengue. Dans ce cadre, des flyers d'information de l'ARS sont mis à disposition sur la borne d'accueil.

Par ailleurs, les intervenantes du Service Autonomie à Domicile informent les bénéficiaires de ces risques et les incitent à vider les coupelles afin d'éviter la prolifération des gîtes larvaires.

Enjeux 2024 :

L'année 2024 permettra de poursuivre l'actualisation du registre par des visites au domicile des personnes inscrites.

b) Les Habitats Inclusifs et Relais Solidarité

Les Habitats Inclusifs créés par le CCAS depuis 2021, situés en centre-ville et à la Châtoire, complétés par un 3ème ouvert au second semestre 2023 situé au 106 avenue du Président Chirac

- Les Relais Solidarité mis en place en 2023 à la faveur d'un avenant au Pacte de Solidarité Territoriale (PST) – 2ème génération pour la période 2021/2023
- Les Habitats Inclusifs : nouvelles formes d'habiter des retraités et personnes en situation de handicap dans leur logement par l'instauration d'un esprit "village" au sein de la résidence collective

Instaurés par la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23/11/2018, la finalité des Habitats Inclusifs vise à sécuriser les personnes en situation de handicap dans leur logement situé en majeure partie dans des immeubles collectifs, en y instaurant un esprit « village » au sein de la résidence où les résidents se côtoient dans le Local Commun Résidentiel (LCR) dédié à la réalisation d'activités partagées en étant encadrés par du personnel qualifié.

L'Habitat Inclusif relève du droit commun. Inscrit au Code de la Construction et de l'Habitation, il constitue la résidence principale de la personne, c'est-à-dire son lieu de vie ordinaire, à titre pérenne. L'entrée dans l'Habitat se fait en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale.

C'est son lieu de vie ordinaire, inscrit durablement dans la vie de la cité. Il comprend la possibilité de recourir à des activités collectives et accompagnement individualisé si besoin.

Deux sites sont en fonctionnement depuis 2021, année de leur labellisation par l'ARS après avis favorable de la Conférence des Financeurs : l'Habitat **Inclusif La Ruche** et l'Habitat **Inclusif Pause Koifé**. Suite à la loi du 21/02/2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS, en octobre 2022 le Département de La Réunion a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Fort de l'expérience acquise grâce aux Habitats Inclusifs La Ruche et Pause Koifé, le CCAS du Tampon a candidaté et a été retenu en 2023 pour trois Habitats Inclusifs sur son territoire pour une durée de 7 ans, soit **jusqu'au 31/12/2029**, conformément au cadre posé par la CNSA (les deux existants complétés par un troisième à la résidence Gufflet).

Les trois Habitats Inclusifs sont les suivants :

- **La Ruche** sur la Chatoire au sein du LCR La Bruyère n° 37, rue Pasteur
- **Pause Koifé** au sein du LCR Le Camphrier au Centre-Ville – n° 23, rue Sarda Garriga
- **GUFFLET** au sein du LCR de la résidence Gufflet située au 106 avenue du Président Chirac.

Réalisations 2023 :

Continuité et renforcement des actions de 2022 (sorties pédagogiques, marches et activités physiques adaptées, activités manuelles, activités extérieures, soutien administratif).

Ouverture de l'Habitat Inclusif Gufflet au second semestre 2023.

Passages sur l'année 2023 : Habitat Inclusif LA RUCHE						
3306			En 2022 : 436			
			Évolution : + 658,25%			
Motif						
TOTAL	Ateliers		Démarches Administratives		Informations	Simple passages
	1806		208		41	1251
Typologie du public reçu						
TOTAL	Seniors	Mineurs	PH	Personnes isolées	Personnes avec enfants	Autres
	2908	6	375	53	17	319

Passages sur l'année 2023 : Habitat Inclusif PAUSE						
3517			En 2024			
Évolution : + 56,10%						
Motif						
TOTAL	Ateliers	Démarches Administratives		Informations	Simple passages	
	1724	214		112	1467	
Typologie du public reçu						
TOTAL	Seniors	Mineurs	PH	Personnes isolées	Personnes avec enfants	Autres
	2489	9	632	1075	10	5

Passages sur l'année 2023 : Habitat Inclusif GUFFLET						
1019						
TOTAL	Ateliers	Démarches Administratives		Informations	Simple passages	
	451	30		153	385	
Typologie du public reçu						
TOTAL	Seniors	Mineurs	PH	Personnes isolées	Personnes avec enfants	Autres
	688	16	18	0	5	181

Enjeux 2024 :

Renforcer le réseau en collaborant avec d'autres initiatives similaires, telles que l'Equipe Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques (Eq'laat) de l'ALEFPA, l'Association des Diabétiques de la Réunion, le Département, etc. Cela implique le partage des meilleures pratiques afin de renforcer la cohésion et de mutualiser les ressources disponibles.

Mettre en œuvre des initiatives de communication et de sensibilisation afin d'informer la communauté locale sur la valeur des Habitats Inclusifs, de déconstruire les stéréotypes existants, et de promouvoir activement l'inclusion sociale. (Journées Portes Ouvertes par exemple)

Favoriser la participation et l'implication de la communauté locale, notamment des associations et des bénévoles, dans la gestion et la promotion des Habitats Inclusifs.

Par avenant au PST 2021/2023, l'action « Relais Solidarité » est prolongée jusqu'au 31/12/2024

- L'Espace Multi Services des Araucarias

Réalisations 2023 :

En 2023, ce site multi-services a évolué pour devenir un Relais Solidarité, recentrant ses missions sur le public spécifique des personnes isolées, âgées, et celles souffrant d'un handicap, ainsi que sur un périmètre moins étendu.

Intégré au sein du dispositif comprenant neuf autres sites sur le territoire position centrale en tant que pôle principal de ce nouveau dispositif de solidarités

Passages sur l'année 2023 : ARAUCARIAS						
5183			Première année en qualité de Relais Solidarité			
Motif						
TOTAL	Ateliers	Démarches Administrative		Informations	Simple passages	
	2659	975		164	1393	
Typologie du public reçu						
TOTAL	Senior	Mineur	PH	Personne isolée	Personne avec enfants	Autres
	2825	197	643	207	89	1209
Public orienté par						
TOTAL	Spontané	ADAPEI	CHU/CMP	Autre service CCAS/commune		Travailleur social
	4587	244	52	112	Laep 7	141

Cette année de mise en œuvre a été cruciale pour développer des partenariats solides avec les bailleurs sociaux du Tampon (tels que la Sodegis, la SIDR, la SEMAC...) et pour initier la mise en place du service.

Malgré les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre, tels que l'ouverture des sites, l'achat de matériel, la mise en place des marchés, le recrutement, etc., l'année 2023 a permis l'émergence d'un service structuré répondant à une véritable demande de la population.

La tendance démographique croissante renforcera davantage la demande de solutions permettant un vieillissement réussi à domicile. Ces enjeux nous obligent à continuer à améliorer notre offre de services pour répondre aux besoins croissants de nos administrés.

Enjeux 2024 :

En 2024, l'accent sera mis sur le renforcement des actions proposées, notamment avec les conseillers numériques, les activités physiques adaptées, en renforçant notre présence sur les sites désormais ouverts et également en consolidant les partenariats avec les bailleurs sociaux.

L'objectif sera d'étendre la présence des Relais Solidarité sur l'ensemble du territoire, car les sites actuels sont concentrés dans la partie basse de la Commune. Le déploiement en partie haute permettra de mieux répondre aux besoins diversifiés de la population sur l'ensemble du territoire communal.

- **Le développement des Relais Solidarité**

Face aux situations d'isolement des personnes retraitées et en situation de handicap de plus en plus préoccupantes, la volonté communale est de développer, sur le modèle de l'Espace Multi Services des Araucarias, des Relais Solidarité sur 9 autres sites en 2023.

L'objectif est de répondre en proximité aux enjeux du vieillissement accéléré de la population et ce, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Par avenant au PST 2021/2023, l'action « Relais Solidarité » est prolongée jusqu'au 31/12/2024.

Les 9 autres sites sont les suivants :

- LCR Christian Boyer/SEMAC - Rue Paul Hermann – Araucarias
- LCR Molière/SODEGIS - Rue Général Ailleret – Chatoire
- LCR Benoîte Boulard/SODEGIS-RN3 - Centre-Ville
- LCR Joseph Vienne/SIDR - Rue Bertaut - Centre-Ville
- Espace couvert et ouvert Résidence Jules Arlanda/SODEGIS - Rue Jean Couturier - Centre-Ville
- Espace ouvert dans jardin Résidence Pétunias/SODEGIS - Rue Roussel - Centre-Ville
- LCR Orion / SIDR, situé 58 rue Rolland Garros, près du lycée Rolland Garros
- LCR Harmonie/ SIDR situé au 76 rue Frédéric Badré
- LCR 400, ligne des 400.

Dans ces Relais Solidarité, véritables espaces de vie en communauté, les personnes retraitées et/ou en situation de handicap habitant les immeubles collectifs d'habitation, ainsi que celles du quartier d'implantation, et plus particulièrement celles isolées, pourront trouver écoute, soutien et accompagnement adapté.

L'année 2023 a été marquée par le développement de partenariats essentiels, permettant la prise de possession des locaux et l'ouverture des différents sites (à l'exception du LCR Joseph Vienne et du LCR 400 où des travaux de réhabilitation sont en cours).

Des premiers contacts ont été établis sur ces sites et divers ateliers ont débuté, tels que la couture, la pâtisserie, et notamment des ateliers numériques qui ont rencontré un vif succès auprès du public.

Cependant, étant donné que ces nouveaux sites ne sont pas tous ouverts et qu'il est nécessaire de fidéliser les habitants, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour renforcer les actions répondant aux besoins et attentes des différents publics.

- **Conseiller numérique**

En 2023, la Conseillère Numérique a élargi son champ d'action en intégrant les différents sites des Relais Solidarité et des Habitats Inclusif, dans une démarche d'aller vers, se rapprochant ainsi davantage de la population.

Cette approche proactive a entraîné une augmentation significative des accompagnements et des ateliers collectifs, comme en témoignent les statistiques suivantes :

- Un total de 2084 accompagnements enregistrés, représentant une hausse de 84% par rapport à 2022 avec 685 nouveaux usagers accompagnés au cours de

5. Garantir la sécurité des biens et des personnes

Principales réalisations 2023 :

1/ Accompagnement des associations dans la mise en œuvre de projets favorisant le lien entre force de l'ordre et population. Susciter des vocations dans les métiers de l'uniforme en associant jeunes du territoire et femmes/hommes d'uniformes (pompiers, gendarmes, RSMAR, ..). Visite de la caserne du RSMAR, visite du navire « le floréal », matinée de simulation d'accident de la route (désincarcération d'un blessé)

2/ Développement d'un réseau partenarial dans le champ de la prévention de la délinquance

3/ Poursuite du dispositif « Police de sécurité au Quotidien » (PSQ) afin de rapprocher les forces de l'ordre des habitants

4/ Accompagnement des publics fragiles et/ou en voie de délinquance dans leur parcours en mobilisant les aides exceptionnelles du CCAS (aides au permis, ...)

Enjeux et actions 2024 :

1/ Accélérer le développement d'une stratégie territorialisée de prévention de la délinquance

2/ Favoriser les actions de sensibilisation et de prévention des Violences Intra-Familiales (VIF)

3/ Poursuivre l'accompagnement et le soutien de la commune aux associations présentant des projets dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

6. Renforcer La Cohésion Sociale, l'emploi- l'insertion – la formation

Les actions 2023 :

- L'amélioration des relations habitants et institutions
- Les problématiques liées à la parentalité
- L'interculturalité
- Les échanges entre les acteurs du territoire

Aussi les axes de travail prioritaires étaient :

- Faciliter l'accès à l'offre de loisirs, de sports, de culture : favoriser l'offre d'accueil collectif à destination des jeunes de 3 à 5 ans
- La jeunesse, la réussite éducative/scolaire et le décrochage scolaire via l'accompagnement éducatif, la découverte de métiers, les addictions, la valorisation du jeune en tant qu'acteur de son avenir, la confiance en soi et la posture, la place du rêve dans la construction socio professionnelle

- Améliorer le bien-être de la population des QPV : actions de découverte de la ville et des quartiers, le développement d'activités de rencontre

Les principales réalisations en 2023 :

- 1/ Actions culturelles dans les QPV avec le Théâtre Luc Donat. Découverte du Théâtre pour les enfants autour de la pièce Alice aux pays des merveilles. Atelier cinéma, découverte de film d'auteurs, scénarisation, montage, tournage, etc. et enfin diffusion de film dans un bus itinérant
- 2/ Bien être par l'art sur le quartier de la Chatoire : randonnée Yoga, macramé et rencontre café ont rythmé les journées des habitants des quartiers
- 3/ Enfin, la poursuite des mini forums de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville et à la Plaine des Cafres et l'organisation de la Journée Pour L'Emploi. Actions de proximité qui ont concerné plus de 6 000 personnes

Enjeux 2024 :

a) Politique de la ville :

Un avenant ne modifiant ni les termes, ni les enjeux, ni les objectifs initiaux du contrat de ville de la commune du Tampon vise à engager pour une année supplémentaire le territoire, l'Etat et les cosignataires du contrat de ville. Il sera question lors de cette nouvelle année de préparer le terrain des futurs contrats de ville 2030.

Le contrat de ville en 2024 s'attachera à répondre aux besoins identifiés en 2023 et sur la base des remontées de commissions thématiques de la cité éducative et de la CTG/CEJ.

b) emploi- insertion - formation :

L'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi mais également des jeunes reste une priorité de la Commune du Tampon. La commune poursuivra son travail de partenariat avec la CASUD en portant la réflexion sur la mise en œuvre de nouveau chantier d'insertion et le travail d'orientation des publics demandeurs d'emploi vers le dispositif PLIE.

Par ailleurs, un partenariat fort sera poursuivi avec France Travail à travers :

- D'une part, l'action « Mardi Nou lé là » qui vise à rapprocher les structures pourvoyeuses d'emploi, de formation et d'insertion des demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires. Cette action s'appuie sur une politique partenariale forte qui se traduit par une communication régulière sur les dispositifs, afin de mobiliser les publics en recherche d'emploi, éloignés des institutions.
- D'autre part, la commune poursuivra ses échanges avec le département pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion aux bénéficiaires des allocataires RSA de la commune du Tampon.

VIII. LES SPORTS, LA VIE ASSOCIATIVE, LES CENTRES DE LOISIRS, L'ANIMATION, LES SENIORS, LA LECTURE PUBLIQUE, LE DEVELOPPEMENT CULTUREL

1. Les sports

► Consolidation de l'existant :

- Valeurs visées : innovation, expérimentation, engagement, équité, bienveillance et expertise
- Objectifs visés : devenir Commune de référence dans la prévention thérapeutique par le sport / s'inscrire dans le schéma Sport-Santé régional et national

Axes de progression et de développement 2024 :

1/ Déclinaison et visibilité de l'offre sportive du territoire : « le parcours sportif du tamponnais / Le Tampon Ville Marchante / Le Sport Santé pour les agents »

2/ Expertise prévention Sport-Santé pour Tous : repérer, accompagner, orienter tous les pratiquants inscrits dans le dispositif vers une activité sportive adaptée et sécurisée, notamment les plus fragiles (Sport Santé dans les quartiers, Aqua-Santé, Sport Santé Séniors, randonnée aquatique, body fun...)

3/ Sport sur prescription : prise en charge de publics spécifiques en activités physiques adaptées sur prescriptions médicales avec le lancement de 3 programmes : Sport sur Ordonnance (maladies chroniques, Sport Santé Maternité (femmes enceintes), Sport Santé Evasion (santé mentale)

4/ Le Sport Santé Solidarité en lien avec le CCAS

► Chez les publics adultes et seniors :

- L'objectif sera de poursuivre les animations et événementiels sportifs dans le cadre du sport Santé (Alon Bouj Ansamb dont la journée Sport-Santé, Festimoov, Tampon Let's Dance, Octobre rose...).

• Poursuivre la formation du personnel, la diversification, la dynamisation des activités

En 2024, la commune lancera des appels à projets sur les thématiques du Sport-Santé et de la périnatalité et des conduites addictives. Par ailleurs, elle lancera également un appel à projet auprès des professionnels du secteur du Sport et de la Santé afin de proposer plus de variété dans les cours faisant partie du dispositif, ainsi qu'auprès des associations de la Ville – Le Tampon la Santé.

► Faciliter et développer l'accès aux infrastructures et sites sportifs

- Redynamiser et consolider l'action « Zumba » mensuelle
- Diversifier le matériel de fitness et de musculation (remplacement des appareils obsolètes)
- Petit matériel pédagogique divers (remplacement du matériel usagé)

- **Poursuivre la création de nouveaux équipements sportifs de proximité**
 - **Équipements** de proximité (Financement plan des 5000 équipements et autres financements) : skatepark, pitch'one, padels, tracés des courts d'écoles...
- **Réhabilitation et modernisation des équipements existants et usagés (Utilisation loisirs et compétitions, aléas climatiques...)**
 - Mise en place d'un programme pluriannuel en lien avec les services techniques
 - Poursuite de la réhabilitation du Gymnase William Hoarau (plafond, vestiaires et sanitaires)
 - Finition des travaux de couvertures de plateaux noirs polyvalents (sols, grillages et filets pare- ballons)
 - Construction de nouveaux plateaux sportifs couverts au 23ème Km et à Bourg-Murat
 - Aménagements annexes aux tribunes construites dans le cadre du PST1 (toilettes publiques sur tribunes existantes) ;
 - Construction de tribunes sur les stades de Champcourt et de La Pointe
 - Lancement des études pour la réhabilitation des deux piscines municipales
 - Réhabilitation du gymnase Paul GERVAIS (14ème Km) et du sol de l'espace basket-ball du 10ème Km
 - Poursuite de l'opération de remplacement des grillages abîmés des sites et complexes sportifs (Marché à bon de commande Services Techniques)
 - Éclairage des sites sportifs (pannes récurrentes et équipements obsolètes) : audit du parc existant
 - Dojo – Salle de Fitness- Gymnase / chiffrage, montage et suivi)
 - Projet de création d'une piscine municipale à la Plaine des Cafres
- **Renouveler le matériel existant pour le fonctionnement et l'entretien des installations sportives**
 - Acquisition de matériels sportifs divers (panneaux, buts, affichage...)
 - Acquisition de matériels d'entretien (auto-laveuse, nettoyeurs HP, Tondeuse...)
 - Acquisition de matériels spécifiques aux piscines municipales (matériel pédagogique, robot de nettoyage...)
- Poursuite des dispositifs d'animations sportives estivales à la Plaine des Cafres Lé Jeu Dé Ô (Boules dé Ô, Alon Bouj dan lé Ô, Tampon Kolér Run)
- Poursuite du soutien des manifestations et événementiels sportifs existants sur le territoire (crossfit, Moto, Trails, trail urbain...)
- Nouveautés : accueil du passage de la Flamme Olympique pour la 1ère fois sur le Département à la Plaine des Cafres et organisation du Tampon Viking Contest (Crossfit) et du Tampon Run Ball (sports urbains)

2. La vie associative

En 2024, l'objectif sera de soutenir le tissu associatif, vecteur de lien social, d'octroyer des subventions et des aides logistiques et de mettre à disposition des locaux.

Concernant les clubs fanions : les montants des subventions attribuées aux club de sports collectifs dits « fanions » (un club par discipline) resteront soumis à l'appréciation du Conseil Municipal, compte tenu de leur implication sportive et de leur caractère emblématique et représentatif de Ville du Tampon.

La commune consolidera l'interaction dématérialisée (MGDIS) dans les relations entre la collectivité et les associations, finalisera l'annuaire des associations et consolidera l'offre en matière d'accompagnement des associations.

Elle mettra en place des modules d'informations pour les dirigeants d'associations (réglementation, environnement juridique et comptable) et organisera un forum des Associations : mise en valeur du tissu associatif sur une journée de promotion – Réflexion en cours sur une nouvelle formule.

3. Les centres de loisirs

• Éveiller et sensibiliser à la pratique sportive

► **Chez les jeunes publics**

- La commune poursuivra et consolidera les accueils de loisirs y compris autour du sport (ACM et dispositif Sports Vacances) durant les vacances de janvier et d'août, à destination des enfants de 3-12 ans tout en proposant des activités innovantes et avec thématique JO 2024.
- Elle poursuivra les activités des écoles municipales existantes (natation, football, Hip Hop, Judo, handball...)

► **Poursuite du travail afin de renforcer l'attractivité de l'offre municipale tout en maîtrisant le budget (variété des activités proposées et recherche de nouvelles activités**

- Acquisition de matériel pédagogique de dernière génération
- Proposer de nouvelles activités via de nouveaux prestataires (Karting...)

► **Soutenir les associations souhaitant mettre en place des Accueils Collectifs des Mineurs (ACM).**

- Accompagner administrativement à la mise en place des ACM
- Orienter les associations vers les dispositifs (colo apprenantes, Centres de Loisirs avec Hébergement...) selon fléchage financier du Service de la Politique de la Ville
- Encourager les associations souhaitant développer des activités à destination des 11-17 ans

4. L'animation

Enjeux et actions 2024

Les animations sont programmées sur toute l'année afin d'être au plus proche des tamponnais et leurs permettre de se divertir, de découvrir les forces vives grâce aux actions menées sur les quartiers, de nouer des liens de parentalité, de rompre l'isolement, et de manière plus large de montrer aux réunionnais le dynamisme de la ville du Tampon.

- Les animations d'envergure

Le Tampon a renoué avec l'organisations de grandes festivités : la foire de l'élevage Miel Vert au mois de janvier, la grande fête des fleurs, les Florilèges sur 10 jours au mois d'octobre.

Ces grands évènements permettent à la collectivité d'avoir un rayonnement local mais aussi international du fait de la présence de personnalités venant échanger et découvrir notre savoir-faire mais permettant aussi d'améliorer nos connaissances.

Les retombées économiques sont également perceptibles pour l'ensemble des acteurs autour de l'organisation de ces évènements : les fournisseurs, les forains, les hôtels, les gites...

A cet effet, une étude de marché réalisée par un cabinet d'étude a permis d'évaluer toutes ces retombées faisant de la ville du Tampon une ville dynamique et solidaire du monde économique.

- Les animations dans les quartiers

Les animations récurrentes sont programmées (fête de la Pomme de Terre, marché de Noël, Rassemblement de motards, exposition artisanale, le salon maison et jardin, Elégancia, allon bouge + ensamb sur les quartiers...) afin de permettre au public tamponnais de se divertir, de créer du lien social mais surtout afin d'œuvrer pour le soutien de la production locale.

A cet effet, il a été surtout proposé dans le cadre de ses animations, la découverte ou la redécouverte de nos produits locaux, en privilégiant la "vente directe producteur- consommateur".

- Les animations culturelles communautaires

De nouveaux concepts d'animations seront proposés autour de la thématique des fêtes des communautés, mettant en avant la diversité culturelle du territoire : festivités de la Chine, fête de l'Eïd, nouvel an tamoul afin de permettre à tous de connaître les us et coutumes de chaque communauté, renforçant ainsi les liens du mieux vivre ensemble à la Réunion.

- Les animations nouvelles

En 2024, de nouvelles animations seront créées : le Salon EOLIA, Salon du chocolat, le salon des machines agricoles, l'hommage à Luc DONAT... (en cours de stabilisation).

5. Les seniors

- **Etape 1** : Redimensionnement du Service Séniors en faveur d'un plan Séniors. Projet en cours de stabilisation
- **Etape 2** : Projet en cours de validation

Enjeux et actions 2024

Cette offre de services s'adresse à l'ensemble des « Séniors » Tamponnais et à toutes les forces vives du territoire, pour insuffler une nouvelle dynamique pour les séniors Tamponnais.

L'accompagnement proposé doit permettre de construire une véritable « alliance séniors communale » entre la ville, les Présidents du mouvement associatif et les établissements, voire résidences séniors.

Les objectifs seront de :

- Co-construire (ateliers d'échanges...) une vision d'avenir pour les seniors, partagée avec l'Autorité, les élus.es, les associations concernées, les habitants, les opérateurs et prestataires privés
- Repositionner les seniors au cœur de nos préoccupations dans le projet territorial global porté par la ville du Tampon et ses partenaires
- Repenser et innover nos modalités d'action pour gagner en efficience et en pertinence

Mise en œuvre de la politique senior :

- Politique formalisée, orientations claires, pistes d'actions prioritaires
- Communication, déploiement des activités, événements spécifiques
- Modalités de mise en œuvre, moyens nécessaires et partenariats

6. La lecture publique et le développement culturel

En 2024, les objectifs seront de :

- **Simplifier l'accès aux médiathèques et poursuivre la démarche de qualité de l'accueil**
 - Nouvelles signalétiques directionnelles et de façade sur l'ensemble des médiathèques de quartier
 - Installation de boucles magnétiques sur l'ensemble des médiathèques
 - Renouvellement du mobilier sur l'ensemble du réseau et réaménagement de certains espaces au centre-ville : ados, presse, terrasse, jardin de lecture, ...
 - Mettre en œuvre le nouveau projet de rotations pour le Médiabus dans les quartiers (écoles et lieux de vie), concevoir le projet de Ludobus (subvention CAF de 90 000 € sur deux ans)
 - Animer et développer l'offre de portage de documents à domicile (médiation, communication, partenariats)
 - Faciliter l'inscription pour les adolescents à partir de 15 ans

- **Les animations culturelles**

Fin du récolement /inventaire dans le réseau (110 000 ex)

- Nouveau marché d'acquisition de documents, plus de médiation sur les ressources en ligne
- Créer des espaces de débat avec les publics autour de l'acquisition des collections (enfants / adultes)
- Animer les nouveaux fonds et ressources numériques (vinyls, livre numérique, manga en ligne, Musicme...), ainsi que les fonds documentaires spécifiques (Facile à lire, Valentin Haüy, français langue étrangère...)
- Créer un fonds identifié « Emploi formation » au centre-ville
- Enrichir encore les collections des Médiathèques à spécialité : manga, BD, développement durable, jeux
- Conforter et diversifier les propositions du showcase une fois par mois au centre-ville

- **Rendre les médiathèques inspirantes, innovantes et adaptées à l'évolution des usages**

- Réinformatisation de l'ensemble du réseau : acquisition de tablettes, consoles, liseuses, PC gaming, ...
- Développement des animations gaming (nouvelles consoles et jeux, événements)
- Ouverture et animation du projet Grainothèque (aménagement, collections, action culturelle, partenariats)
- Construction d'une programmation culturelle en lien avec nos collections autour de 4 axes : thèmes trimestriels (en 2024 : cuisine et gastronomie / cirque / le temps), événements littéraires, médiathèques à spécialité, un contenu qui donne à réfléchir (développement durable par exemple)
- Communication à développer en direction du public adolescent et jeune (guide, Instagram, discord etc.)
- Développement d'une culture de l'expérimentation : poursuite des visites professionnelles dans l'île
- Mise en place d'un Environnement public numérique (EPN – meilleur suivi des connexions des usagers) sur le reste du réseau

- **Renforcer les co-constructions de projets avec les usagers et les partenaires pour des médiathèques participatives et engagées**

- Développement des présences de la médiathèque hors les murs, sur les événements ou structures partenaires : Jour de l'an chinois, Alon bouj'+, salon de la petite enfance, ...
- Développement du bénévolat dans les médiathèques
- Poursuivre et développer la sensibilisation des usagers au développement durable (ateliers, rencontres d'auteurs) et aux questions de société (conférences sur la géopolitique par exemple, l'éducation aux médias)
- Coopération avec la Bibliothèque nationale malgache pour un don de 10 000 documents désherbés
- Reprise et poursuite des partenariats (Pôle emploi notamment)
- Diminution de notre empreinte carbone (consommation d'énergie, réflexion sur le nettoyage éco-responsable)

ANNEXE 1 : LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

ID : 974-219740222-20240224-04_20240224-DE



Libellé	Total 2020 - 2026	Total 2020 - 2026 et au-delà	RETROSPECTIVE				2024	2025	2026	Coût résiduel
			2020	2021	2022	2023				
Programme d'aménagement touristique (parc des palmiers, belvédère de Grand-Bassin, parc du volcan)	51 114 957,86 €	51 114 957,86 €	366 862,56 €	1 389 634,23 €	9 365 119,32 €	3 172 341,75 €	9 521 000,00 €	16 300 000,00 €	11 000 000,00 €	- €
Programme de construction, de préservation et de modernisation du patrimoine bâti scolaire	28 235 253,51 €	36 735 253,51 €	3 140 863,53 €	1 624 098,56 €	1 794 604,92 €	2 849 686,50 €	2 526 000,00 €	6 300 000,00 €	10 000 000,00 €	8 500 000,00 €
Programme de réalisation et de préservation des équipements destinés à la petite enfance (Aires de jeux, crèches,...)	34 140 650,31 €	34 140 650,31 €	3 727 541,36 €	3 386 111,24 €	6 996 515,91 €	5 157 262,80 €	5 919 561,00 €	4 926 829,00 €	4 026 829,00 €	- €
Programme de réalisation et de préservation d'équipements culturels	2 760 779,33 €	2 760 779,33 €	29 984,32 €	84 573,76 €	576 660,83 €	624 157,42 €	520 403,00 €	675 000,00 €	250 000,00 €	- €
Programme de réalisation et de préservation d'équipements sportifs	12 996 851,65 €	13 146 851,65 €	5 236 324,31 €	4 657 246,43 €	786 743,93 €	880 536,98 €	1 136 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Programme de réalisation et de préservation du patrimoine bâti administratif	9 716 819,22 €	9 716 819,22 €	2 011 078,77 €	1 820 082,22 €	794 337,03 €	591 321,20 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	- €
Programme d'aménagement des voiries et des espaces publics (modernisation des voies - parkings-trottoirs-giratoires-cimetières-esplanades...)	119 757 626,92 €	204 757 626,92 €	6 980 031,76 €	5 698 994,29 €	3 850 428,29 €	10 628 172,58 €	18 550 000,00 €	36 650 000,00 €	37 400 000,00 €	85 000 000,00 €
Programme de travaux d'assainissement d'eaux pluviales, de correction des ravines et d'ouvrages de franchissement (suppression des radiers et recalibrage des ravines...)	12 222 041,04 €	17 722 041,04 €	809 491,13 €	461 305,28 €	1 748 859,80 €	452 384,83 €	2 000 000,00 €	2 250 000,00 €	4 500 000,00 €	5 500 000,00 €
Programme d'électrification urbaine et rurale	6 803 528,60 €	7 553 528,60 €	787 207,12 €	721 594,00 €	874 574,74 €	670 152,74 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €
Programme de modernisation de l'éclairage public	7 500 543,62 €	7 600 543,62 €	96 587,53 €	50 541,86 €	208 339,47 €	6 645 074,76 €	300 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Programme d'amélioration de l'approvisionnement en eaux agricoles (barrages collinaires, refoulement, ...)	36 366 276,01 €	183 366 276,01 €	2 244 464,45 €	832 321,06 €	831 561,49 €	3 440 409,01 €	28 817 520,00 €	200 000,00 €	- €	147 000 000,00 €
Programme d'équipements et d'actions pour la préservation de la biodiversité et la transition énergétique (Endémisme, réhabilitation des décharges,...)	2 287 439,27 €	48 137 439,27 €	625 702,22 €	445 222,26 €	421 245,31 €	191 269,48 €	604 000,00 €	- €	- €	45 850 000,00 €
Programme d'acquisitions foncières	32 962 590,59 €	33 962 590,59 €	5 822 397,34 €	6 475 103,41 €	6 300 978,56 €	5 364 111,28 €	4 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Programme de renouvellement du parc automobiles et engins	7 355 864,14 €	7 355 864,14 €	11 009,68 €	1 144 571,53 €	420 512,98 €	1 719 769,95 €	2 060 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €
Programme de réoutillage des services communaux	4 968 264,13 €	4 968 264,13 €	455 152,87 €	412 319,23 €	394 599,88 €	441 192,15 €	1 105 000,00 €	1 080 000,00 €	1 080 000,00 €	- €
Programme de renouvellement du parc technologique et informatique communal et scolaire et du renforcement de l'infrastructure	4 258 735,46 €	4 258 735,46 €	199 542,81 €	389 499,45 €	232 419,45 €	457 273,75 €	1 260 000,00 €	860 000,00 €	860 000,00 €	- €
Total du programme pluriannuel d'investissement 2020-2027	373 448 221,66 €	667 298 221,66 €	32 544 241,76 €	29 593 218,81 €	35 597 501,91 €	43 285 117,18 €	81 319 484,00 €	76 491 829,00 €	74 616 829,00 €	293 850 000,00 €